

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 novembre 1999, à 19 h 30
Radisson hôtel Laval
2900, boulevard Le Carrefour
Laval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 novembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE:	
LOUIS-MARIE POISSANT, JOCELYNE SAUVÉ.....	2
GÉRARD MILLETTE.....	22
REPRISE DE LA SÉANCE.....	36
ÉCO-NATURE:	
ALAIN DESSUREAULT, PIERRE VALIQUETTE.....	36
FRANÇOIS CARON.....	46

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Conformément au voeu exprimé par Ville de Laval, nous avons le plaisir de siéger à Laval même. Je rappelle que la Commission a un mandat qui s'étend du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et comme nous suivons la procédure prévue au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se déroule en deux temps.

10 Le premier temps qui était consacré à l'information, qui s'est déroulé du 15 mars à peu près à la fin d'août et qui a permis de faire une tournée du Québec, et qui a permis aux gens de poser des questions, de ramasser l'information sur un sujet qui est extraordinairement large et complexe. Nous avons aussi tenu onze journées thématiques et nous avons essayé de colliger le plus possible tout ce qui existait dans la machine administrative du gouvernement, en termes de rapports, d'études de tous genres, etc.

15 Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience, ce qui nous a donc amenés à faire une deuxième tournée du Québec pour recevoir des mémoires et cette période-là devrait se terminer vers le 8 décembre à Montréal. Nous sommes ici dans notre 16e région. Nous terminerons à Montréal cette semaine et la semaine prochaine.

20 Le but de la période des mémoires, c'est de permettre donc à des individus ou à des organisations de rencontrer la Commission et de faire valoir leurs points de vue, d'attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre d'orientations, de recommandations, d'axes de décision pour qu'on puisse parvenir à mettre en place une politique de gestion de l'eau qui corresponde aux attentes et aux exigences de la situation.

25 Ce soir, nous avons quatre mémoires qui sont prévus: le Conseil des directeurs de santé publique; un intervenant individuel; ensuite, le Groupe Éco-Nature; et un autre intervenant individuel. Il y aura donc quatre mémoires.

30 Ce que nous vous demandons, nous vous demandons de présenter votre mémoire d'une manière succincte, 10 minutes, 15 minutes. Normalement, nous avons lu vos mémoires, nous en avons discuté entre nous et nous vous demandons donc de faire une synthèse rapide, ce qui nous permet ensuite de vous poser des questions, lesquelles questions nous permettent d'approfondir certains aspects de vos recommandations et, parfois, de voir comment vous réagissez par rapport à d'autres positions qui peuvent diverger de la vôtre, pour un petit peu comprendre le sens même de votre argumentation.

35 40 La procédure prévoit qu'en fin de soirée, il existe un droit dit de rectification à toute personne présente dans l'assemblée. Ce droit n'est pas un droit de réfutation. Ce n'est pas un droit argumentaire mais c'est un droit de rectification. Il peut arriver qu'il y ait des affirmations qui soient fausses au niveau des faits et, à ce moment-là, il y a un droit qui

45 existe, qui vous permet de corriger les faits et de faire votre point là-dessus. Si ça dévie en argumentation, bien, j'aurai le doux plaisir de vous ramener et de vous dire que vous sortez de votre champ d'intervention. Bien!

50 Alors, je voudrais vous présenter les gens. À l'arrière, madame Louise Bourdages à la communication et madame Hélène Marchand qui agit comme coordonnatrice de la Commission quand on est en tournée comme ça. À la transcription, ici, à la sténotypie, madame Lise Maisonneuve. Et du ministère, du MRCI, monsieur Jean Métivier et monsieur Georges Leclerc. Et notre analyste, René Beaudet, qui est d'ailleurs l'auteur d'un des documents qui sont souvent cités dans l'audience sur certains aspects.

55 Alors, donc, j'invite maintenant le Conseil des directeurs de santé publique, s'il vous plaît, à venir présenter le mémoire.

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

60 Bonsoir! Écoutez, d'entrée de jeu, j'aimerais vous présenter mon collègue, Louis-Marie Poissant qui va faire une bonne partie de la présentation, compte tenu que c'est lui un des auteurs principaux du document.

65 Moi, je me présente. Je suis Jocelyne Sauvé. Je suis la directrice de la santé publique dans les Laurentides mais ce soir, en fait, je représente le Conseil des directeurs de santé publique.

70 Je sais que monsieur Beauchamp nous connaît, il sait c'est qui le Conseil des directeurs de santé publique, mais pour les autres commissaires, peut-être vous situer rapidement qui nous sommes. Vous savez que le Québec est divisé en 18 régions socio-sanitaires dont une est couverte par un Conseil régional mais les 17 autres par une Régie régionale de la santé et des services sociaux.

75 Dans chacune des régies, il y a une direction de santé publique. Ces directions de santé publique-là ont comme mandat d'informer la population sur les problèmes de santé qui se présentent dans cette population, ont comme mandat de protéger la santé des gens et c'est dans le cadre de notre mandat légal que les directeurs de santé publique, on se réunit sous une forme de conseil. On est tous gestionnaires dans une boîte qui est la Régie régionale mais comme on tient nos mandat de protection directement du ministre, pour des opinions de type professionnel, plutôt que de répéter à nombreuses reprises une opinion qui fait consensus, on aime parfois vous la présenter sous l'égide du Conseil des directeurs. Donc, ce soir, c'est ce qu'on fait.

85 Donc, nous, on est un forum de concertation interrégionale et on veut vous présenter ce soir notre opinion par rapport à la gestion de l'eau.

90 L'objectif de la présentation, bien sûr, on ne veut pas vous faire une lecture du document que vous avez déjà entre les mains. Alors, on veut vous faire ressortir simplement les points forts du mémoire. On va insister sur les choses qui nous apparaissent un peu plus importantes.

95 L'orientation du mémoire, écoutez, ce qu'on a tenté de faire, c'est intégrer toutes les questions de la santé et du bien-être des populations. C'est-à-dire, on n'a pas ciblé une seule petite problématique et juste la question de l'environnement physique, on a tenté d'intégrer l'ensemble des questions d'environnement physique, bien sûr, d'inégalité, de pauvreté, dynamique communautaire, de concertation dans le cadre du mémoire.

100 Bien sûr, pour nous, c'est une approche globale et systémique qu'on va vous faire valoir ce soir, et ce qu'on a tenté de faire, c'est de mettre l'accent sur les solutions plutôt que de faire simplement une énumération des problèmes.

105 Les sujets de la présentation, tout d'abord, on va vous parler rapidement du concept de santé et d'environnement tel que nous on le retient. On sait qu'on a tous un concept auquel on adhère plus qu'un autre. On aimerait vous parler aussi des trois principes pour l'action, qu'on a retenus dans le mémoire, et les cinq recommandations qu'on a retenues.

110 Tout d'abord, le concept de santé qui nous tient à coeur. Bien sûr, nous, on pense que la santé, c'est plus que l'absence de maladie. C'est aussi plus que le simple bien-être physique individuel. Pour nous, la santé, c'est l'ensemble des éléments et de bien-être physique, psychologique et social, tout autant chez l'individu que les liens entre cet individu-là et sa communauté.

115 Donc, il ne suffit pas pour un individu d'être exempt de maladie pour être considéré comme en santé. Encore faut-il qu'il soit un individu qui est capable de s'insérer dans sa communauté, d'y jouer un rôle productif et d'avoir un minimum, pour ne pas dire un maximum de contrôle sur ses conditions de vie.

120 Maintenant, par rapport au concept d'environnement, pour nous, l'environnement, bien sûr, c'est le milieu naturel et le milieu modifié. Nous, on retient la définition de l'OMS, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs biophysiques et sociaux qui exercent une influence décelable sur la santé et le bien-être, tout autant des individus que de la collectivité.

125 Donc, c'est ce concept d'environnement qui est au coeur de nos réflexions et, bien sûr, notre approche est une approche anthropocentrique, c'est-à-dire que la protection de l'environnement pour sa protection en soi n'est pas l'objet de nos préoccupations. Pour nous, c'est le lien entre une modification de l'environnement et ses impacts sur la santé de l'être humain qui est au coeur de nos réflexions.

130 Trois principes pour l'action qu'on a retenus dans le document. Tout d'abord, nous, on intervient en prévention. C'est d'ailleurs ce qui caractérise les directeurs de santé

135 publique. Dans notre espèce de grande instance de planification de la santé, nous, on cible beaucoup le volet promotion de la santé et prévention des maladies. Donc, on agit en prévention, c'est-à-dire en amont des problèmes. On n'attend pas que ceux-ci se présentent pour intervenir.

140 On retient aussi le principe de précaution. C'est-à-dire, vous savez, en santé, en général, il y a des gens qui vont attendre que les 107 études nous indiquent qu'il y a réellement un risque à la santé. Nous, on fait preuve de prudence et donc de précaution et on n'attend pas d'être certain du caractère nocif avant de prendre des mesures. On a tendance à être plutôt prudent dans le but de vraiment prévenir des problèmes et non pas attendre d'avoir le problème sur le nez avant de faire une action.

145 Et, finalement, un autre principe pour l'action en santé publique, c'est, bien sûr, l'équité, c'est-à-dire l'accès de base aux ressources essentielles.

Maintenant, je laisserais la parole à Louis-Marie.

150 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

155 Donc, comme l'a si bien résumé madame Sauvé, on a essayé de synthétiser, d'orienter notre mémoire en fonction des solutions et, à force de réfléchir d'un bord puis de l'autre, on est venu à dire qu'il pourrait y avoir comme cinq pistes de solution ou cinq grandes orientations de solution qu'on voit là à l'écran: la gestion des conflits d'usages; toute la question du contrôle réglementaire; toute la question reliée à l'équité de l'accessibilité de base à certaines données, dont l'eau; les connaissances améliorées mais aussi maintenir le principe de précaution en place; et, finalement, adhérer à la mise en place d'un contrat mondial de l'eau.

160 Bon, la gestion des conflits d'usages, c'est un gros dossier. D'abord, il faudrait commencer par s'entendre qu'est-ce qu'un conflit d'usages. Donc, ça se produit quand des intervenants cherchent à faire usage d'une même ressource au-delà de ce qu'elle peut offrir. Donc, pour l'eau, les exemples abondent évidemment: l'agriculture, l'eau potable, etc. Et un conflit d'usages, c'est comme n'importe quel conflit, ça peut être une opportunité de dialogue, puis ça peut aussi être une opportunité d'affrontement.

170 Alors, dans ce sens-là, le conflit d'usages ne se distingue pas de tous les autres conflits qui peuvent exister dans le monde. Il peut y avoir des conflits d'usages par rapport à la qualité de l'eau potable quand quelque chose se produit en amont, dans des activités de contact. Il peut y avoir aussi un conflit d'usages qu'on n'a pas toujours tendance à comprendre que c'est un conflit d'usages, mais tout ce qui concerne la régulation de la quantité d'eau, donc des inondations, des choses comme ça.

175 On a retenu trois exemples pour bien cerner mais il faut que vous ayez bien en tête que c'est toujours dans l'idée de la gestion de conflit d'usages.

180 Premier exemple typique, notamment des villes situées en aval, l'eau de surface destinée à la consommation, bien, quand l'eau est utilisée et usée en amont par des pratiques agricoles, donc qui rejettent de l'azote, des pesticides, des virus entériques, des bactéries, des protozoaires, que ça vienne de l'usine d'épuration, que ça vienne de l'industrie ou de l'agriculture, il y a toujours un problème qui se répercute en aval. Le traitement de cette eau-là devient beaucoup plus difficile, puis on n'est jamais parfaitement certain, bien que rencontrant les règlements, on n'est jamais parfaitement certain que cette eau-là est parfaite, on va dire.

185 Et, donc, là, c'est un cas où on dit: «Bien, ça serait préférable de bien gérer en amont les effluents, les rejets, qu'ils soient agricoles, industriels, ou usine d'épuration.»

190 Un autre exemple, c'est les activités de contact, notamment, la baignade et la planche à voile. Alors, il y a toutes sortes de maladies qui peuvent provenir de différentes bactéries ou microorganismes qu'on peut retrouver dans l'eau: dermatite, infection des yeux, infection des oreilles. Là, encore, c'est un autre cas, un autre exemple où on voit qu'il peut y avoir conflit d'usages en aval versus ce qui s'est fait en amont auparavant.

195 Encore une fois, ça peut être différentes activités humaines, et la solution est la même. C'est pour ça qu'on les a tous regroupés sous le même chapitre parce qu'on voyait que les solutions se ressemblaient. Ici, aussi, c'était préférable de bien gérer en amont les effluents et rejets.

200 Le troisième exemple qui va donc sur la quantité d'eau, ça concerne essentiellement les inondations au printemps à cause des crues printanières, puis la manière d'évacuer les crues printanières. Vous savez, vous en avez entendu parler tant et tant des fossés municipaux qui ont été redressés, donc l'eau arrive tout en même temps au fleuve Saint-Laurent le 21 mars, puis ça cause des problèmes.

205 Pour nous, ce qui est important de comprendre dans cette problématique-là en particulier, c'est que le problème des crues printanières et des inondations vient souvent d'une mauvaise gestion du territoire au niveau du bassin versant. Il y a certaines pratiques agricoles qui permettent mieux de retenir l'eau, d'autres qui permettent de l'éliminer. Alors, comme on a systématiquement depuis 30 ans favorisé des techniques qui éliminent rapidement l'eau pour des fins... vous en avez entendu parler abondamment, j'en suis certain, il arrive le problème inverse, c'est que l'eau arrive tout en même temps, l'eau de fonte des neiges arrive tout en même temps à l'embouchure des rivières importantes où il y a des zones agricoles.

215 Alors, ici aussi, la solution est la même. Pourtant le problème est très différent mais la solution est la même. C'est préférable de bien gérer en amont les évacuations, donc que les terres agricoles plus en amont des territoires, des bassins versants, soient mieux gérées d'une manière ou d'une autre. On pourra revenir pour la manière.

220

Ce qui m'amène à parler des bassins versants. Vous en avez entendu parler beaucoup vous aussi. On a essayé, nous autres, de se pencher, toujours dans l'optique des solutions, sur la dimension optimale des bassins versants. On se rendait bien compte que quand un bassin versant était trop petit, je ne sais pas, moi, une toute petite rivière qui se jetterait directement dans le fleuve Saint-Laurent où il y a 50 maisons qui le bordent, bien, ce n'est pas opérationnel.

225

230

Par contre, quand c'est trop grand, les gens perdent le sentiment d'appartenance. Si on prend toute la rivière Outaouais au complet jusqu'à l'embouchure à Montréal, c'est trop grand, c'est difficile de responsabiliser les acteurs. Ça fait qu'on en est venu à la conclusion que ça prend une dimension optimale, qui n'est pas la même pour chacun des bassins versants qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent. D'où l'idée d'éviter une solution mur-à-mur dans ce cas-là. Et, plutôt, de soutenir un processus de prise en main local.

235

Donc, plutôt que le gouvernement serve vraiment de soutien aux initiatives locales. Il y a une rivière où les gens veulent créer un conseil de bassin versant pour cette rivière-là, que le gouvernement soit plutôt un soutien plutôt que d'arriver à une approche plus imposée, plus mur-à-mur.

240

Si on adopte cette logique-là, c'est bien évident que ça va prendre des regroupements à plusieurs échelons. Par exemple, si je reprends la rivière des Outaouais, il y a d'autres rivières, la rivière au Lièvre, la rivière Rouge, la rivière du Nord, la Gatineau, chacune de celles-là pourrait très bien avoir leur conseil de bassin versant mais ça suppose, si on fonctionne comme ça, qu'il y ait un regroupement de tous les utilisateurs de la rivière des Outaouais pour en venir à une espèce de structure pyramidale qui engloberait tout le fleuve Saint-Laurent.

245

250

On s'est posé beaucoup de questions, c'est pour ça qu'il y a un point d'interrogation à la fin de la phrase, à quel point les frontières devraient être indépendantes des structures politiques. Ce n'est pas une question facile.

255

On n'a pas une position claire et précise mais ce qu'on se rend bien compte, c'est qu'il faut que ça soit assez indépendant, mettons, des MRC et des régions administratives, un peu dans le genre des conseils régionaux de l'environnement, par exemple, une structure très légère qui pourrait être capable de faire le chevauchement entre deux MRC ou entre deux divisions régionales. Ça, c'était la première piste de solution. C'était la plus longue. Les autres vont aller un peu plus vite.

260

Deuxième avenue de solution: le contrôle réglementaire. Bon, en ce qui nous concerne, il y a beaucoup plus de règlements que ça, mais on a retenu quatre règlements et un programme qui ont rapport avec l'eau particulièrement. Si vous les regardez un peu, la plupart des règlements sont assez anciens et surtout plusieurs sont désuets face aux

données épidémiologiques modernes qu'on connaît. Et ça fait qu'on est en retard par rapport à plusieurs autres provinces ou états.

265

Alors, contrairement à ce que j'ai dit dans le premier type de solution, nous croyons que ce type de solution réglementaire est de la responsabilité du gouvernement. Tout à l'heure, c'était plus des solutions qui pouvaient se gérer par bassin versant où le gouvernement n'avait que le rôle de support, tandis qu'ici, c'est une responsabilité typiquement gouvernementale, celle-là. Ça ne se fait pas au niveau du bassin versant.

270

Il s'agit de mettre à jour les normes, de mettre à jour les règlements et de soutenir financièrement les petits réseaux d'aqueduc, ceux de moins de 5 000 habitants, d'utilisateurs, à la fois au niveau de la formation des inspecteurs ou de ceux qui l'utiliseront et aussi pour la mise à niveau des installations elles-mêmes. Il y a beaucoup d'installations qui ne permettent pas d'assurer une eau potable à longueur d'année aux citoyens dans les petits réseaux d'aqueduc particulièrement.

275

Le programme Environnement-plage, c'est un cas à part. On est en principe d'accord sur l'idée de maintenir un programme mais il faudrait l'améliorer beaucoup parce que, pour le moment, il ne répond pas à un objectif de santé publique.

280

Troisième grande catégorie de solution: l'accessibilité à l'eau pour les besoins de base. Et là, bien sûr, on est tous d'accord en principe pour le principe utilisateur-payeur. On croit que c'est une très, très grande avancée en environnement par rapport à ce qui se faisait avant. Ça, c'est évident. Ça intègre le coût réel à l'économie de marché. Ça, on est tous d'accord avec ça. Sauf que le principe utilisateur-payeur utilisé strictement, appliqué à la lettre, ne tient pas compte des besoins fondamentaux pour des besoins de base. Et l'eau, s'il y a un besoin qui est de base, c'est bien l'eau.

285

290

Ce qui amène de fait une distorsion, c'est-à-dire que souvent des familles à faible revenu ne peuvent pas nécessairement payer soit par le compte de taxes, soit par le compteur, ne peuvent pas payer l'eau de base, l'eau minimale qu'ils devraient avoir pour avoir une hygiène corporelle et l'eau de boisson. Alors, ce qu'on préconise, c'est qu'il y ait un tarif de base d'utilisation nul ou très bas. On en parle plus en détail dans le mémoire lui-même.

295

Quatrième grande catégorie de solution, les connaissances et le principe de précaution. Alors, en cas d'incertitude, je sais que monsieur Beauchamp a déjà regardé ça mais on va revenir tranquillement là-dessus, souvent il y a des cas où on peut mesurer un risque mais il arrive souvent, en environnement, et particulièrement dans le domaine de l'eau, où on est dans un cas d'incertitude vraie. C'est-à-dire que le résultat va être une surprise. On ne sait pas qu'est-ce qui va arriver. Il peut arriver.

300

305

Alors, il y a deux extrêmes: est-ce qu'il faut attendre d'être certain de l'innocuité d'un produit ou de quelque chose avant d'agir? Donc, je ne boirai pas - dans le cas de l'eau - je

ne boirai pas de l'eau avant d'être absolument certain qu'il y ait un dommage zéro avant d'en boire? À notre avis, ce n'est pas applicable. L'idée du dommage zéro n'est pas applicable et, en cas d'incertitude, il va toujours y avoir une incertitude résiduelle.

310

D'un autre côté, ça serait tout à fait irresponsable à notre sens d'attendre d'être certain qu'un produit est nocif avant d'agir. On en a parlé en introduction. Puis, en même temps, de quel côté doit être le fardeau de la preuve? Est-ce que ça doit être du côté de celui qui veut prouver la nocivité ou de celui qui veut prouver l'innocuité?

315

Comment ça s'applique à l'eau? Bien, justement, ce qui arrive, c'est que comme il est parfois impossible de démontrer de façon irréfutable un impact sanitaire entre la qualité de l'eau et une maladie, les politiques sont parfois tentées de refuser ou du moins de surseoir à une révision réglementaire. Alors ça rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure. Trop souvent, on dit: «Bien, comme on n'a pas de preuve que c'est nocif, on attend pour mettre à jour le règlement.» Et, à notre avis, c'est faire fausse route.

320

C'est bien sûr qu'il faut améliorer les connaissances, il faut toujours aller vers l'avant des connaissances, mais il faut penser au concept d'évitement prudent qui dit que dans une situation où on ne sait pas les effets à long terme, il s'agit de réduire l'exposition de la population à des produits dont on ne connaît pas les effets à long terme.

325

Donc, encore une fois, ça revient encore à la solution de la première série - je fais un lien avec le reste - c'est préférable de bien gérer en amont parce que, en aval, il peut y avoir des produits dont probablement on ne saura jamais à quel point ils sont toxiques.

330

Le contrat mondial de l'eau. J'ai eu un petit peu de misère à faire passer cette idée-là dans notre comité parce que les gens me disaient ceci: «Pourquoi, diable, s'occuper de ça?» Vous savez que la population du Québec contient 7 millions de personnes. Le 12 octobre 1999, si vous avez bien suivi les nouvelles, les Nations-Unies nous disaient, d'après leurs projections à eux, que nous avons atteint sur la planète, 6 milliards de personnes, le 12 octobre. Le 15 novembre, donc un mois plus tard, il y a une semaine de ça, nous étions 6 milliards et 7 millions. Et, aujourd'hui, le 22 novembre, nous sommes 6 milliards 8 millions 700 000.

335

340

Donc depuis le 12 octobre, la population de la planète a augmenté de 8 700 000 personnes. A augmenté. Pas des naissances. A augmenté. Donc, les naissances moins les décès. Et ces 8 700 000 personnes doivent avoir besoin d'eau, vont chercher de l'eau comme ça. Habituellement, c'est des femmes.

345

Alors, je reviens à ma question: pourquoi s'occuper d'un contrat mondial? C'est surtout pas par altruisme, par grandeur d'âme, pour acheter des petits Chinois, des affaires comme ça. Ce n'est pas ça du tout. C'est une bombe à retardement. Puis une bombe à retardement un peu spéciale que plus on retarde, plus elle va exploser fort. Vous pouvez imaginer qu'est-ce que ça va devenir pour nos propres enfants, nous, qui détenons une

350

importante richesse, ça va provoquer une situation tout à fait intenable. Pensez à tous les terroristes, à tous les intégrismes qui peuvent se mettre en place si on est assis sur un puits d'or bleu quand ailleurs il en manque?

355 Alors, que faire pour ce contrat mondial? Des activités très précises que Riccardo Petrella a bien écrites dans son livre sur Le manifeste de l'eau. Donc, participer activement à l'élaboration d'un contrat mondial de l'eau. Nous croyons que ce n'est pas seulement à ceux qui vont manquer d'eau qui doivent élaborer ce contrat, mais à nous aussi qui en avons beaucoup. On parle de 3 milliards de robinets d'ici 20 ans. On parle de système
360 d'assainissement des eaux pour les 650 villes du monde qui vont avoir plus de 1 million d'habitats en 2020 et 2025.

 Et je rejoins en cela, je crois que c'est le mémoire de l'INRS-Eau - je ne suis pas certain par contre - que j'ai lu avant-hier, qui disait d'exporter notre savoir-faire. On a un
365 savoir-faire à développer et c'est là qu'on peut apporter, plutôt que d'exporter l'eau elle-même. Exporter l'eau elle-même, on n'a vraiment pas retenu ça.

 Une autre chose que je n'ai pas vu dans aucun mémoire encore, peut-être que l'UPA va en parler, je ne sais pas, c'est plutôt d'exporter des produits où l'eau pluviale, donc l'eau
370 qui tombe par précipitation naturelle, est importante. Donc, on pense au bois, à la forêt. Donc, par le bois, on peut produire de l'éthanol pour remplacer le pétrole. On peut penser à exporter des céréales. Tout ça pour dire que exporter de l'eau, si on voulait exporter de l'eau, à notre avis, même sans considération économique, c'est un mauvais service à rendre à ceux qui vont la recevoir parce que ça va les rendre dépendants d'une ressource
375 beaucoup trop importante. C'est beaucoup plus intelligent de leur exporter quelque chose qui est moins important.

 Comment on pourrait conclure ce mémoire? Bien, la gestion de l'eau, c'est une opportunité de concertation ou c'est une opportunité de confrontation. C'est un peu à nous à
380 voir de quel côté on veut enligner.

 Et nous croyons qu'il faut mettre en premier le droit à une eau de qualité. Comment? Par la réglementation, par la règle de l'évitement prudent, par le soutien aux petits réseaux, par la concertation au niveau d'un bassin versant et par une adhésion au contrat mondial
385 sur l'eau. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

 Alors, tout d'abord, merci de votre mémoire et du travail que vous y avez mis. Je
390 connais mieux maintenant les conditions de travail des gens du domaine de la santé, et c'est toujours impressionnant de voir la capacité que vous avez de vous mobiliser et de travailler dans des structures très ouvertes pour arriver à produire des choses toujours importantes puisque, évidemment, vous défendez un angle de réalité qui est essentiel. De la minute que

395 les questions de santé sont soulevées, il y a toujours un stress supplémentaire qui vient s'ajouter.

400 De ma part, juste une petite question que je voudrais vérifier avec vous. Par rapport à votre principe dit de précaution, vous avez cité Godard et c'est une source que je ne connaissais pas. Alors, je suis à la recherche de Godard. Je vais bien le trouver. Mais, vous évoquez une chose intéressante, c'est-à-dire l'autre aspect qu'on souligne peu du principe de précaution, c'est-à-dire d'agir dans l'incertitude. Parce qu'en général, on s'en sert comme un principe simplement de prudence, un principe d'abstention. On dit: «Il y a un doute sur l'effet de la santé, on n'agira pas parce qu'il y a un doute.»

405 Là, vous allez chercher l'autre volet qui est l'idée qu'il faut agir même si on a des doutes. Parce que ne pas agir serait pire que d'agir. Et, donc, il faut prendre un risque.

410 Dans le domaine de l'eau, y a-t-il un champ particulier dans lequel vous voyez son application? Là, vous l'avez élaboré de manière théorique mais est-ce qu'il y a, par exemple, un domaine?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

415 Je n'ai pas donné d'exemple?

LE PRÉSIDENT :

420 C'est-à-dire que, après ça, vous vous êtes rabattu sur le principe d'évitement prudent sur lequel j'aurais des discussions plus profondes à tenir. Alors, on n'entrera pas là-dessus.

425 Mais prenons un exemple bête et méchant. Vous évoquez préalablement dans votre mémoire les déficiences existant dans l'eau embouteillée. Or, évidemment, dans l'imagerie populaire, l'eau urbaine est douteuse et l'eau embouteillée est bonne. Bon, ça, c'est dans l'imagerie. Et il y a probablement de la publicité qui nous conduit à ça aussi, il y a un peu de manipulation.

430 Or, évidemment, quand des gens ont des doutes sur la qualité de leur eau municipale, ils se rabattent sur l'eau embouteillée en disant que ça, c'est bien meilleur.

Or, vous nous signalez, ici, que l'eau embouteillée, elle n'est pas sûre qu'il y ait des déficiences dans la chose et vous dites...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

435 Dans la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

440 ... «mais des contaminants et des pathogènes y sont retrouvés régulièrement et il ne
faudrait pas attendre la survenue d'épidémie avant d'agir.»

Donc, vous avez un jugement très sévère à l'égard des eaux embouteillées.
Comment vous gérez ce malaise? Est-ce qu'à ce moment-là, vous recommandez aux gens,
445 malgré ces limites: «Buvez de l'eau municipale.»

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Mais c'est que là, ce n'est pas une situation d'incertitude. C'est un risque. On serait
450 capable - je ne le sais pas, le chiffre - mais on serait capable de dire que si vous buvez -
comme c'était déjà arrivé sur le benzène avec l'eau Perrier - si vous buvez cette eau-là
régulièrement, vous avez une chance sur un million d'avoir une gastro-entérite, mettons, je
ne sais pas. Les situations d'incertitude sont beaucoup plus celles où on ne connaît pas le
devenir d'une certaine substance qu'on va ingérer dans l'eau, par exemple.

455 Par exemple, ça aurait pu être le cas des trihalométhanes si on recule 10 ans en
arrière à peu près, on savait qu'il y avait des trihalométhanes, avant qu'on sache que c'était
cancérogène, en somme, peut-être 15 ans, c'est une situation d'incertitude pour le moment,
on ne le savait pas. C'est là plutôt qu'on va trouver une application du principe d'incertitude.

460 Alors pour les substances qui ont été étudiées, par exemple, les métaux lourds ont
été étudiés, c'est les mêmes depuis toujours, ils ont été étudiés. Mais quand on arrive à
toutes les substances organiques de fabrication humaine ou des dérivés de chloration, c'est
là qu'on se demande à quel point - surtout quand c'est des cas cancéreux, parce que là il
465 n'y a pas de dose minimale - quelle proportion de 2,4-D, un herbicide, quelle quantité
minimale - il semble que c'est, si je me souviens bien, je prends ça sous réserve, je ne suis
pas absolument certain, que le 2,4-D pouvait être un cancérigène suspecté ou quelque
chose comme ça chez les animaux - dans quelle mesure une plus petite dose bue mais
vraiment en dose infinitésimale pourrait avoir des effets sur la santé physique? Ah! Là, je
470 suis dans une situation d'incertitude.

Donc, dans ces situations-là, je dis: on est mieux, comme on est dans une situation
d'incertitude, puis probablement que ça va rester une incertitude parce que c'est presque
impossible d'avoir des données épidémiologiques assez raffinées pour le savoir, on est
475 mieux d'agir avec plus de prudence et d'évitement prudent, c'est de gérer en amont les
rejets agricoles, dans le cas du 2,4-D, mettons.

LE PRÉSIDENT :

480 Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

485 Donc, la désinfection, comme vous le mentionnez à votre page 28, vous croyez que
cette option est à privilégier dans les circonstances, c'est-à-dire s'attacher plutôt à mieux
traiter les effluents, qu'ils proviennent des usines de traitement des eaux usées, ou de sols,
ou d'engrais. Donc, vous préconisez, et quoi qu'il en soit des coûts que cela signifie, la
désinfection à la sortie des usines de traitement d'eaux usées.

490 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

 Exact. Oui, oui. Ce qui ne veut pas dire de la chloration. La désinfection. Exact.
C'est ça. Oui. Oui, parce qu'on y a beaucoup pensé. Parce que sans ça, c'est sûr, prenez
en amont un producteur, une industrie qui rejette un contaminant, et en aval, il y a une
495 prise d'eau potable, en théorie, celui qui prend la prise d'eau potable pourrait légalement,
avec beaucoup d'argent et beaucoup d'avocats, remonter et essayer de faire la preuve que
le traitement de son eau coûte cher parce qu'il y a eu une source qui serait ponctuelle, qui
ne serait pas diffuse, en tout cas, que ça serait possible de prouver. Mais imaginez-vous
dans quel genre de société on s'embarque où chacun doit prouver que l'autre, c'est lui le
500 pollueur. On trouve que c'est beaucoup plus sein et beaucoup plus simple de travailler au
moment du rejet.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

505 Ce que je voulais de mon côté aborder avec vous, soit vous, monsieur Poissant ou
madame Sauvé, c'est un élément qui a été apporté devant nous par - de mémoire, je vous
dis ça sous toutes réserves aussi - les gens de la DSP dans Chaudières-Appalaches. Ils ont
traité, eux, de l'urgence d'agir.

510 Et nous, depuis qu'on a repris cette deuxième partie d'audience, un peu partout on
rencontre des gens du secteur agricole, des gens du secteur industriel, des gens de
municipalités, généralement de petites municipalités, qui disent: «Oui, nous sommes
pollueurs, nous en sommes conscients mais ça nous prend du temps parce qu'il y a tout un
système qui fait que nous sommes devenus pollueurs à ce point, etc., etc.». Il faut mettre le
515 temps, on ne peut pas faire ça rapidement. Et si je me souviens donc de gens qui
interviennent, du propos de personnes qui interviennent en santé, qui nous disent: «Oh!
Attention, là. Nous commençons à mettre une alarme assez sérieuse.»

520 J'aimerais donc, puisque vous regroupez les directeurs de santé publique, que vous
nous parliez de cette notion-là. Pour vous, quel est le degré de l'urgence présentement?

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

525 C'est difficile de se prononcer sur un degré d'urgence. C'est sûr que dans la région
entre autres de Chaudière-Appalaches, ils ont beaucoup, beaucoup d'agriculteurs et

530 beaucoup de problèmes avec les rejets, et tous les produits qui sont utilisés en agriculture, et donc qui percolent dans les sols, qui contaminent les nappes phréatiques, pas simplement les courants de surface, mais il y a aussi beaucoup de rejets qui vont jusque dans les rivières et il y a plein de gens qui s'abreuvent là ou, encore, il y a des activités récréatives et tout ça.

535 Donc, dans les régions fortement agricoles, il est certain qu'on fait face à un problème urgent, en ce sens qu'on ne peut pas attendre encore des décennies avant d'intervenir. Ce qui se passe en général sur la plupart des territoires agricoles, on a encore beaucoup de gens qui utilisent des puits privés et la réglementation à ce niveau-là n'est pas simple. Les gens, c'est un peu laissé, dépendamment s'ils sont très bien informés ou pas, de faire les tests et tout.

540 Et, donc, on a les grands réseaux d'aqueduc pour lesquels on pense qu'il y a une réglementation et un contrôle relativement décents, alors que quand on va vers les petits réseaux ou encore les gens qui ont leur propre puits, ils sont un petit peu laissés pour compte.

545 Et comme les problématiques qui découlent de ces contaminations-là ne sont pas nécessairement évidentes... je veux dire, une grosse éclosion de gastro-entérites, ça, c'est quelque chose d'évident, mais des petites éclosions dans des petits foyers à plusieurs endroits, ce n'est pas nécessairement quelque chose dont on est saisi rapidement mais on sait, au moment où on se parle, qu'il y a beaucoup de ces problèmes-là et ils ne vont aller qu'en croissant.

550 Mais de là votre question, c'est à quel point il est urgent d'agir, pour moi, c'est difficile de répondre à ça. Ça dépend beaucoup de chacun des territoires. Je pourrais vous parler du territoire chez nous dans les Laurentides où, là, il y a des problèmes particuliers dans des régions. Je ne pourrais pas me prononcer pour l'ensemble des régions, toutefois.

555 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Y aurait-il donc variabilité de l'urgence?

560 **Mme JOCELYNE SAUVÉ :**

Bien sûr. Bien sûr.

565 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Sur l'ensemble du territoire.

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

570 Tout à fait.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Selon le bassin versant.

575

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

Voilà.

580 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et selon peut-être le type de pollution.

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

585

Selon le type d'usines qui sont dans le coin, selon la quantité d'agriculteurs dans la région. Tout ça a un impact sur l'eau, et c'est variable d'une région et même d'une localité à une autre dans une même région.

590 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et parlons de l'urgence du projet de réglementation sur l'eau potable. Il y a un règlement qui, de l'avis de tous, c'est unanime, est désuet, mais il y a aussi un projet de règlement dont on a entendu dire lors d'une thématique qu'il était déjà lui-même désuet si on le compare à ce qui s'applique ailleurs chez nos voisins américains, déjà. Alors, j'aimerais entendre les responsables, enfin des directeurs de santé publique se prononcer là-dessus.

595

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

600 Mais c'est surtout que ça fait très longtemps que ça traîne, et c'est sûr, les notions d'urgence, c'est toujours relatif. Mais le règlement sur l'eau potable, ça fait plusieurs années qu'il y a des nouvelles versions, puis des nouvelles versions, puis qu'on doit l'adopter puis qu'on ne l'adopte jamais. À un moment donné, ça n'a plus de bon sens. C'est

605 rendu, comme vous dites, qu'il y a des choses qui sont déjà... en tout cas, disons qui ne sont pas à la fine pointe par rapport à ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

610 Mais en vertu de votre règle d'évitement prudent?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

615 Ça serait vraiment urgent. Mais, d'un autre côté, il y a des considérations financières. Vous avez compris, c'est pour ça qu'on avait attaché à ça un soutien financier de l'État pour les petits réseaux, parce que ce qui fait le plus - bien, à mon sens à moi, c'est peut-être une opinion personnelle - ce qui fait le plus problème de mettre en place ce règlement-là, c'est les difficultés financières pour les petits réseaux. Donc, il faut attacher ça ensemble. Oui, le règlement est urgent mais, en même temps, c'est important qu'il y ait un programme d'infrastructure, un peu comme il y a eu il y a quelques années, mais spécifiquement pour les réseaux d'aqueduc au fond.

620

LE PRÉSIDENT :

625 Mais prenons ce point-là. Par rapport au débat qu'il y a eu, vous, vous dites en page 15 de votre mémoire: «Nous appuyons le projet de modification tel que préparé par le ministère de l'Environnement.» Bon. Donc, vous vous ralliez aux arbitrages que le Ministère a faits. Parce que d'autres sont venus nous dire: «Ces normes-là ne sont pas suffisantes. Il faut aller plus loin, particulièrement du côté des trihalométhanes.» Alors, donc, vous, vous donnez votre appui plutôt au règlement tel qu'il est en disant que, finalement, mieux vaut que tout de suite celui-là soit passé puis qu'après...

630

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

635 C'est ça. L'un n'empêche pas l'autre. C'est ça qu'il est important de comprendre. Oui, le règlement tout de suite. Oui, mais quitte à ce que sur la turbidité puis sur les THM, d'ici un an ou deux, on fasse mieux.

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

640 En fait, le grand problème avec les règlements, puis là, moi, je me transpose plutôt dans une situation que je connais d'autant mieux, qui est les règlements sur la qualité du milieu de travail, ce qu'on connaît de façon générale, c'est que pour plusieurs, plusieurs, plusieurs produits, en général, les normes ne vont pas en augmentant mais bien en diminuant.

645

Toutefois, on statue sur un règlement à une date X et l'ensemble des connaissances scientifiques évolue, et entre le moment où on fabrique un règlement et le moment où on le

révise, qui est souvent plusieurs, plusieurs, plusieurs années plus tard, 10, 15 et parfois plus, les connaissances ont beaucoup évolué et le règlement ne s'est pas adapté.

650

Alors, probablement, sans connaître exactement ceux qui vous ont dit que même le règlement en réflexion actuellement n'est probablement pas aussi protecteur qu'on voudrait, surtout par rapport aux Américains qui, sur certains produits chimiques, sont extrêmement agressifs, ce qui serait probablement idéal, c'est que, bon, oui, on le révise le règlement, mais qu'on se donne aussi un processus qui nous permette de réviser par rapport à certains produits ou certains contaminants, le réviser régulièrement et ne pas attendre la prochaine réouverture du règlement et statuer sur l'ensemble des contaminants et tout ça.

655

Ça, c'est des processus qui sont extrêmement lourds et, en général, ne permettent pas de rattraper la littérature scientifique qui, elle, évolue par rapport à certains contaminants de façon beaucoup plus rapide que nos propres règlements.

660

Donc, ça ne me surprend pas que vous nous disiez que pour certains contaminants, notamment les contaminants chimiques, que d'autres instances, notamment les Américains, ont des normes déjà plus sévères que ce qu'on tente de faire passer. Mais je pense que c'est important de passer un nouveau règlement, d'adapter les normes et de se donner le processus qui va nous permettre, pour certains contaminants, de continuer à être en réflexion et ne pas attendre.

665

670

LE PRÉSIDENT :

C'est une position stratégique. Ça va.

675

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est pour ça que certains parlaient d'un chantier permanent ou d'un dossier ouvert...

Mme JOCELYNE SAUVÉ :

680

J'aime bien le terme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

685

... qui ferait qu'il n'y aurait pas de frein ou de base historique et de processus de réouverture du dossier mais plutôt une évolution douce selon l'évolution des connaissances et une circulation de l'information qui permettrait aux municipalités qui le souhaiteraient de déjà dépasser les normes du règlement sur l'eau potable.

690

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Exactement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

695 Ça a été évoqué. Sur la taille du bassin versant aux fins de sa gestion, vous avez fait
des commentaires: ni trop petit; ni trop grand. En France, par exemple, l'État a délimité six
bassins versants mais les sous-bassins font l'objet pour fins de gestion d'une proposition par
le milieu. C'est-à-dire qu'un milieu examine le territoire et dit: «Bon, bien, nous autres, on
aimerait ça s'occuper de la gestion de tel sous-bassin», en font une proposition, c'est
700 approuvé ou pas par le préfet ou la Direction régionale de l'environnement et, une fois
approuvé, bien, ça devient une base officielle et le milieu travaille dessus.

Autrement dit, la limite ne vient pas totalement des pouvoirs publics mais elle vient
d'un intérêt du milieu de protéger ou de s'impliquer dans un secteur qui n'est pas toujours
705 parfaitement selon les limites naturelles mais qui correspond à un certain nombre de facteurs
dont les facteurs du bassin versant comme tels. Ça inclut aussi les facteurs économiques,
sociaux, politiques, etc. Qu'est-ce que vous pensez d'une telle approche?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

710 En général, l'approche française, je l'aime beaucoup.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

715 Alors, c'est les sous-bassins pour les fins de...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

720 Je ne connaissais pas le dernier détail dans lequel on pourrait déborder un peu un
bassin versant pour des conditions culturelles ou socio-économiques ou quelque chose
comme ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

725 Oui, bien, c'est: les six bassins versants font des schémas directeurs et
d'aménagement de l'eau.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

730 Oui, c'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

735 Et au niveau des sous-bassins, l'instrument s'appelle le SAGE, Schéma
d'aménagement et de gestion de l'eau, et c'est là que la première étape, une des premières

étapes est de proposer une limite avec différents acteurs. Parce que si c'était uniquement une limite naturelle, il n'y aurait pas de négociation possible.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

740

Oui. En tout cas, ce que je retenais de l'approche française, qui me plaisait beaucoup, moi, c'était cette question disons un genre principe subsidiarité ou pyramidal, en tout cas, que les gens les plus proches d'un territoire local, on leur donne l'occasion de se définir et de se prendre en main, quitte à ce que l'État supporte ou soutienne, puis en décrivant six grands bassins versants. Ça, je pense que c'est la force du modèle français, si je peux dire.

745

C'est de ça qu'on s'est inspiré en disant notre approche pyramidale. Ça ne s'applique probablement pas tel quel au Québec parce qu'au fond, presque toute la population québécoise est autour d'un grand, grand bassin versant du Saint-Laurent puis il y a trois grands tributaires beaucoup plus grands que les autres. Mais, enfin, il y a moyen de s'en inspirer, au moins pour l'idée de laisser aux populations locales.

750

Parce que nous autres, en santé publique, on tient beaucoup à l'idée du soutien aux communautés. La meilleure manière pour que les gens sentent qu'ils ont prise sur leur propre vie, c'est de leur donner une chance d'agir. Et on pense que l'eau, c'est un des bons endroits où ils peuvent agir. Donc, c'est pour ça qu'on tenait à mettre cette idée-là de soutien aux communautés locales, si elles veulent prendre telle rivière, se regrouper autour de telle rivière.

755

760

Mais finalement, l'idée de déborder un peu à cause de considérations culturelles ou socio-économiques, je pense que ça ne ferait pas de problème.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

765

Vous avez mentionné votre biais anthropocentrique, et vous discutez de l'eau soit à des fins de consommation ou de contact, en gros, c'est les deux préoccupations que vous avez. Il y a un certain virage dans les directives européennes, qui étaient des directives dans une perspective sanitaire, les directives de l'Union européenne, mais qui maintenant s'orientent de plus en plus vers une perspective d'écosystème aquatique, de milieu aquatique.

770

Et faisant ça, d'après les textes, on a la prétention de travailler plus en amont sur la santé, oui, mais d'abord sur la vie et la qualité de vie. C'est pour ça que ça m'a étonné de peu voir de références au milieu aquatique dans votre mémoire.

775

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

780 Bien, on vous l'a dit. Je suis parfaitement conscient qu'il y a beaucoup d'autres organismes qui n'ont pas ce biais-là mais, à un moment donné, il fallait qu'on se décide là ---

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

785 Mais pour des fins de santé, toujours dans une perspective de santé. C'est pour ça que je vous pose la question.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

790 D'abord, je ne suis pas sûr de comprendre votre question. Vous dites que dans certains pays européens...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

795 Non. Je fais référence aux directives européennes, aux directives adoptées par...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Par l'Union européenne, oui.

800 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

... l'Union européenne. Qui sont accessibles sur leur site Internet. Il y en a plusieurs. Il y en a une vingtaine, je pense, qui concernent l'eau.

805 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Que pour des considérations de santé, ils voient à protéger les écosystèmes eux-mêmes.

810 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

815 C'est-à-dire que la nouvelle génération de directives est moins dans une perspective sanito-sanitaire mais dans une perspective plus large, écosystémique, écosystème aquatique et ce faisant, évidemment puisqu'on agit plus en amont, le résultat normalement sur la santé devrait se faire connaître.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

820 Oui. Je voudrais bien voir le libellé exactement. Il y a toujours un débat, il y a toujours deux pôles entre, disons, une approche plus conservationniste où on va garder les écosystèmes tel qu'ils sont à l'état naturel, puis une approche plus interventionniste où on va aménager l'environnement naturel.

825 Si dans ce que vous me dites de l'Union européenne, c'est plutôt dans une perspective, par exemple, en agriculture, une approche agrosystémique, de tenir compte de l'ensemble de l'écosystème agricole d'une certaine région donnée, ça, je pense qu'on est en plein là-dedans, nous autres.

830 Si ça veut dire d'intervenir le moins possible sur le milieu parce que c'est suffisant, bien, je pense qu'ils vont avoir des problèmes en Europe à 100 habitants par kilomètre carré.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

835 Non, non, mais l'Europe est déjà suffisamment artificialisée.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

840 C'est ça. Peut-être qu'il faut savoir est-ce qu'ils veulent dire de conserver les quelques bastions de nature sauvage qui leur restent ou bien c'est plutôt d'avoir une approche écosystémique au sens où l'ensemble des écosystèmes, et incluant les écosystèmes...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

845 Oui, c'est ça.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

850 ... incluant les écosystèmes modifiés par l'humain, donc forestier, agricole, etc., si c'est cette perspective-là...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

855 C'est ça. C'est une approche plus large. Parce que maintenant, les directives sont très directives sur les nitrates, directives sur l'élevage du poisson, dans les piscicultures. C'est très ciblé.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

860 Alors je pense que cette idée-là - enfin, on était une équipe - mais d'après moi, cette idée-là va tout à fait dans le sens du mémoire qu'on dépose.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

865 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

870 Alors, comme on a d'autres intervenants, on va arrêter là, si vous permettez.
L'allusion que vous faites sur l'aide internationale à l'idée de produire des biens alimentaires plus consommateurs d'eau, c'est une idée qui circule dans la littérature, ça. Ils appellent ça maintenant de l'eau virtuelle.

875 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Je n'avais jamais entendu ça.

LE PRÉSIDENT :

880 Ça existe. C'est documenté. Le gros, gros problème qu'il y a là-dedans, c'est la stabilité des ententes internationales. Et comme les gens ont toujours peur qu'on leur joue la carte de la faim dans des négociations, ils ont donc tendance à, malgré tout, produire des cultures qui parfois sont extraordinairement coûteuses en eau...

885 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Prenez le riz au Japon, par exemple.

890 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

895 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

C'est pour ça que je disais que mes exemples, c'était plutôt la forêt et l'éthanol.

LE PRÉSIDENT :

900 Mais ça prendra des systèmes internationaux où la confiance soit beaucoup plus grande qu'elle peut l'être aujourd'hui. Écoutez, il y a beaucoup, beaucoup de choses dans votre mémoire, notamment sur la formation des opérateurs, par exemple, il y a beaucoup d'éléments que vous avez soulevés, qu'on n'a pas pu relever, mais merci beaucoup et bonne chance. Merci, madame, monsieur.

905

Alors j'invite maintenant monsieur Gérard Millette, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Millette!

M. GÉRARD MILLETTE :

910

Bonsoir, messieurs, les commissaires, madame! J'ai vu que 10 minutes, c'est élastique.

LE PRÉSIDENT :

915

Ça a été élastique dans leur cas, oui.

M. GÉRARD MILLETTE :

920

J'espère qu'il va être aussi élastique...

LE PRÉSIDENT :

925

Vous n'êtes pas obligé de l'étirer.

M. GÉRARD MILLETTE :

Ah! bon. D'être aussi élastique que ça.

930

LE PRÉSIDENT :

Mais votre mémoire a sept pages.

M. GÉRARD MILLETTE :

935

Oui. Je l'ai même émondé légèrement parce que j'ai pratiqué à la maison pour le présenter en 10 minutes.

LE PRÉSIDENT :

940

On n'en discutera pas trop longtemps, ça retarderait. Allez-y, monsieur Millette.

M. GÉRARD MILLETTE :

945

D'accord. D'abord, permettez-moi de me présenter. Je ne sais pas si je suis connu dans le milieu. J'ai 55 ans d'expérience dans les sols, j'ai deux diplômes en chimie, un diplôme en géologie, et en économie, un doctorat. J'ai enseigné à l'Université McGill, j'ai travaillé pour le ministère fédéral de l'Agriculture et j'ai travaillé comme consultant international dans 22 pays. Voilà pour le tour d'horizon.

950

Maintenant, je suis connu pour mon franc parler, aussi. Alors, j'ai intitulé ma causerie: «Contradictions sur les politiques de l'eau nette». People In the Planet publiait que l'eau douce représente seulement 3 % de toute l'eau de la planète, 99 % de cette eau est enfermée dans les glaciers, les calottes glacières et les nappes souterraines. L'humanité n'a accès qu'à 1 % de cette eau. C'est peu mais c'est suffisant pour supporter le double et même le triple de la population mondiale actuelle. Alors, qu'est-ce que 8 millions d'habitants de surplus viennent faire là-dedans?

955

960

L'eau est une ressource renouvelable, en mutation perpétuelle. La même eau a été recyclée des milliers de fois depuis l'existence de la terre via le cycle: évaporation, précipitations à répétition, toujours avec un mouvement d'exportation vers l'est. Alors, ça fait longtemps qu'on exporte de l'eau.

965

À chaque étape de la précipitation, l'eau se salit à la surface de la terre mais celle-ci est équipée pour la nettoyer, sauf si l'humain accumule des excès de substances polluantes sur une petite surface. On peut toujours répéter les mots de Paracelse, le fameux alchimiste du XVIe siècle qui disait: «Tout est poison, rien n'est poison, seul la dose fait le poison.» On peut dire la même chose: «Tout est pollution, rien n'est pollution, seule la quantité fait la pollution.»

970

En fait, tous les produits chlorés, BPC, dioxines, HAP et autres hydrochlorures existent en nature en quantité que les microorganismes du sol peuvent digérer et décomposer dans un processus de combustion lente. Un excès qui dépasse leur capacité de digestion peut les tuer et causer la pollution.

975

980

Lors du 58e congrès de l'ACFAS en 90, Raynald Archambault d'Ultramar rapportait qu'en enfouissant des hydrocarbures dilués dans le sol et en nourrissant les bactéries en fonction de leur besoin accru en azote, phosphore, oxygène, et le reste, ces dernières avaient décomposé des hydrocarbures en CO² et en eau. Elles étaient capables autrement dit de décomposer les substances qu'elles avaient synthétisées il y a des millions d'années.

985 En 1955, François Labelle, directeur de Cartier Ingénierie, rapportait qu'on a purgé avec des bactéries les sols contaminés par les hydrocarbures logés sous la nappe phréatique dans un parc industriel de l'Assomption. On a réussi ça en trois mois. Le 8 février 1999, les chercheurs de l'Université Queens de Kingston ont décrit un processus qui a permis à des bactéries du sol de décomposer des déchets organiques et des produits chimiques toxiques. Il existe même des bactéries qui récupèrent le plomb. Alors, on a préféré dépenser des millions pour brûler les BPC plutôt que de les faire détruire.

990 Pourquoi enfouissons-nous alors dans des dépotoirs les produits difficilement décomposables par les microorganismes que nous devrions incinérer? On procède à l'inverse du gros bon sens et des connaissances acquises.

995 Pourquoi cette contradiction? Est-ce une bataille d'influence? Des intérêts cachés? Les bactéries ne font pas de lobby et requièrent peu d'intermédiaires et génèrent peu de profits connexes. Dans le cas des bonnes intentions émises pour protéger les eaux souterraines contre la pollution, on démontre des excès semblables de mercantilisme, d'où les contradictions que j'ai relevées et j'en citerai trois contradictions à titre d'exemples: l'agriculture organique, les sites de dépotoir et le déversement des eaux usées.

1000 Agriculture organique. Les conseillers du gouvernement encouragent l'agriculture organique et l'emploi d'engrais de source organique: fumier, lisier, et le reste, de préférence aux engrais industriels purifiés chimiquement. Or, la quantité de matière organique ajoutée à nos sols est de 3 à 6 fois supérieure à ce que les sols recevaient autrefois naturellement. Cette matière organique produit et contient des milliers de produits chimiques différents pendant ses processus de combustion lente. La nature et la composition des produits chimiques varient à l'extrême, en fonction de cette matière organique qui est influencée par les rations alimentaires des animaux, les variations météorologiques, par la nature des sols et tous les autres produits qui peuvent être présents. Et chacun de ces produits réagit à sa façon en plus.

1015 Les produits chimiques relâchés sont polyvalents. Grâce à ces propriétés, ils peuvent transporter dans le sous-sol les composés phénoliques et plusieurs autres semblables qui s'associent à tous les métaux et métalloïdes présents dans le sous-sol. Ces composés sont solubles, voyagent ainsi en profondeur et latéralement pour polluer la nappe souterraine et les eaux d'écoulement en surface. Ils polluent ainsi beaucoup plus que si on employait des engrais industriels purifiés. Et ça, c'est prouvé.

1020 Deuxièmement, sites de dépotoirs. Les conseillers du gouvernement encouragent chaque MRC à exploiter son propre dépotoir dans ses limites au lieu d'incinérateurs. Malheureusement, 95 % des MRC du Québec - et ça, je peux vous le dire parce que j'ai cartographié les sols du Québec - 95 % n'ont pas de sols appropriés pour établir des sites de dépotoirs sécuritaires. En général, les sols argileux qui sont les mieux adaptés à de tels usages, à cause de leur imperméabilité, sont les meilleurs sols agricoles du Québec.

1025 Résultat: on établit les sites de dépotoirs en fonction de critères mercantiles sur des étendues de sols plus ou moins étanches.

Pour remédier à la situation, les ingénieurs vont vous tapisser ça avec une couche d'argile de 1.2 mètre, quelque chose comme ça, ou avec des membranes de plastique.
1030 Dans le cas de l'argile, même si ça prend 75 ans pour que l'eau passe au travers, il faut 5 ans pour que les sels traversent la couche d'argile par osmose. Quant aux membranes de plastique utilisées, elles sont à peine aussi fiables que la toile du Stade olympique.

Le dépotoir d'Aylmer près de Hull dans la vallée de l'Outaouais est un bon exemple de cette fausse imperméabilité. Des anciennes carrières situées sur la Rive-Sud de Montréal -
1035 et ça, c'est peu après la guerre, ça, j'ai eu connaissance de ça - ont servi de dépotoir pour le résidu des distillats de pétrole qui provenaient des raffineries de l'est de Montréal pendant la guerre jusqu'aux années 50. À la suite de ça, dans la région de Mercier, l'eau des puits situés dans un rayon de quelques kilomètres de ces carrières a été contaminée.

1040 Troisième exemple: déversement des neiges usées. Le gouvernement, suite aux conseils de ses experts, exige que les villes déposent leurs neiges usées dans les dépotoirs sur terre ferme plutôt que de les déverser dans les cours d'eau. Qu'en est-il, en fait?

1045 Dans un article publié dans les journaux le 24 décembre 96, on rapportait ce qui suit: «Le déversement de neiges usées dans les cours d'eau est reporté pour une troisième fois depuis 1988.» C'est que les études poursuivies au cours des années subséquentes ont rapporté des données très variables.

1050 Les études de Claude Delisle indiquaient qu'en 1990, 150 000 mètres cubes de neige contenaient 490 tonnes de débris, 100 tonnes de solides en suspension, 319 tonnes de chlorures et 88 tonnes de métaux lourds à 90 % insolubles. Mais ce qu'il ne disait pas, c'est que ces analyses remontaient à 1985.

1055 En 1998, les analyses indiquaient la quantité de plomb est passée de 85 mg par litre de neige à moins de 0.5 mg grâce à l'essence sans plomb. De même le zinc qui était dans ce temps-là, en 85, de 43 mg par litre de neige n'était plus que de 0.6 mg par litre de neige en 98. Et on rapportait des diminutions du même ordre pour le cuivre, le fer et les huiles.

1060 Pendant ce temps-là, les quantités de sels appliquées sur les rues de Montréal ont diminué de 40 % en faveur des abrasifs. Le 12 mars 98, on rapportait que la neige de la Ville de Montréal était moins toxique que l'eau rejetée par l'usine d'épuration de la CUM.

1065 Le 29 mai 1997, on rapportait dans les journaux - petit exemple - que le réacteur de Chaulk River a laissé échapper dans la rivière Outaouais plus de 4 000 litres d'eau contaminée par la radioactivité, l'eau lourde, pendant 20 ans. Elle a été éliminée seulement en 1985 et on a utilisé l'excuse que la rivière Outaouais a un débit important et diluait la

pollution en dessous des limites acceptées. La concentration était de 2 millions de fois inférieure à la limite de la tolérance.

1070

La décision, par exemple, de forcer les villes du Québec à amasser la neige usée dans des dépotoirs spécifiques au lieu de la déverser dans des cours d'eau est une contradiction au bon sens. Pourquoi?

1075

Premièrement, la précipitation qui tombe sous forme de neige en hiver a la même composition que la pluie en été. Les pluies d'été lavent les rues, les routes, transportent les déchets des fossés, égouts, et le reste, vers les cours d'eau. Pourtant, le gouvernement n'oblige pas les villes à amasser toute l'eau pour la déverser dans le champ et la forcer à pénétrer le sous-sol pour polluer l'eau souterraine.

1080

Deuxièmement, les routes rurales reçoivent des centaines de milliers de tonnes de sel et de poussière de pierre pendant l'hiver. La neige, avec le sel et la pierre, est poussée dans le fossé le long de la route pendant l'hiver. Elle fond et se rend directement dans les cours d'eau. Devrait-on amasser toute la neige le long des routes du Québec dans des dépotoirs spéciaux pour avoir plus de chance de polluer la nappe souterraine? Ou devons-nous la laisser s'écouler et se diluer dans l'eau des grands cours d'eau?

1085

Troisièmement, l'apport d'un peu d'eau saline est bénéfique dans les cours d'eau. Les propriétés de l'eau saline sont reconnues comme médicaments. C'est pourquoi l'apport de sel est recommandé en pisciculture, par exemple. En plus, l'eau saline mélangée à l'eau douce des cours d'eau aide à précipiter les substances organiques en suspension et à clarifier l'eau. Des centaines de milliers d'hectares de sols salins sont irrigués dans le monde et l'eau saline qui en découle atteint les rivières.

1090

Quatrièmement, en dernier ressort, on parlait de compteurs, par exemple, pour l'eau, réduisons la quantité d'eau traitée utilisée dans les villes. Moi, je viens de Laval. Des études effectuées à Laval et à Montréal révèlent que seulement 5 à 7 % de toute l'eau traitée dans ces deux villes sont utilisés pour la consommation humaine. À Laval, c'est 7 %. Tout le reste n'a pas besoin d'être traité pour être buvable. 93 à 95 % de l'eau utilisée sert à laver le linge, les rues, arroser les jardins, les gazons, les incendies, laver sa voiture, activer la chasse d'eau, puis ainsi de suite.

1095

1100

Toute cette eau n'a besoin que d'être filtrée. Or, on dépense des centaines de millions de dollars pour traiter et épurer toute l'eau. On pourrait facilement avoir un système double d'amenée d'eau, comme à Hong Kong. On applique ce principe pour les égouts. On sépare les égouts domestiques qui seuls ont besoin d'être traités des égouts pluviaux. Pourquoi ne le fait-on pas pour l'eau potable? Dans certains cas, on ménagerait et des investissements et la nappe souterraine.

1105

Le comble du ridicule survient l'été à Laval qui est entourée d'eau. Les autorités limitent l'arrosage des gazons avec de l'eau traitée, qui peut être dommageable, parce que

1110

1115 l'usine de traitement ne fournit pas. On rapportait le 5 mai 1999, cette année, que le débit du Saint-Laurent à la hauteur du lac Saint-Louis était de 7 380 mètres cubes/seconde comme au mois d'août. Or, les deux usines de traitement de la Ville de Montréal, qui desservent Montréal et 15 autres municipalités produisent en moyenne 21 mètres cubes/seconde. Comparée au débit du fleuve, la consommation est une goutte d'eau dans un océan. Alors pourquoi rationne-t-on l'eau? Pas à cause du manque d'eau mais plutôt un manque de jugement et d'imagination de la part des dirigeants.

1120 Un résumé. Le gouvernement se préoccupe de protéger la qualité des eaux souterraines et maintient des encouragements et des mesures qui vont complètement à l'encontre des objectifs visés.

1125 Premièrement, il favorise l'agriculture à base de fertilisation organique, la plus polluante des pratiques agricoles.

Il encourage chaque MRC à établir son dépotoir sur son territoire afin de polluer efficacement l'eau souterraine sur 95 % du territoire québécois.

1130 Il force les villes à concentrer les neiges usées dans des enclos restreints pour polluer le plus possible la nappe souterraine.

Enfin, il encourage les villes à traiter toute l'eau usée alors que seulement 5 à 7 % en ont besoin.

1135 Que peut-on souhaiter pour améliorer la situation dans ce cas-ci? Les cerveaux humains semblent plus pollués que les eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

1140 Merci, monsieur Millette, d'abord. Vous aviez pris la peine de nous avertir que vous aimiez un peu de temps en temps la contradiction...

M. GÉRARD MILLETTE :

1145 Toute ma vie, monsieur. Toute ma vie.

LE PRÉSIDENT :

1150 ... alors, c'est votre carrière.

M. GÉRARD MILLETTE :

1155 C'est ma carrière.

LE PRÉSIDENT :

1160 Bon! Effectivement, vous dites des choses qui surprennent, je ne dis pas qui heurtent, mais qui surprennent. Reprenons un dossier extraordinairement complexe, que les gens ont beaucoup soulevé devant nous, qui est celui des dépotoirs, des sites d'enfouissement. Par exemple, la semaine dernière, les gens de la région de Mirabel sont venus nous voir, sont extraordinairement inquiets de l'immense aquifère qu'il y a là et par rapport à un site d'enfouissement à Saint-Hermas.

1165 Alors, vous, vous dites une chose paradoxale. Vous dites: «Les BPC, on aurait été mieux de les faire bouffer par des bactéries.»

M. GÉRARD MILLETTE :

1170 Ça se fait. Ça se fait.

LE PRÉSIDENT :

1175 Et les vidanges, mieux vaudrait les brûler que de les enfouir.

M. GÉRARD MILLETTE :

Oui.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Alors expliquez-moi votre deuxième volet. Quelle est la démonstration scientifique que vous donnez à ça?

1185 **M. GÉRARD MILLETTE :**

1190 La démonstration, j'ai un article ici qui date de 1996, qui dit: «Brûler les déchets au plasma.» C'est une invention québécoise, développée à Ville LaSalle, que le Québec a refusée, évidemment, mais que la marine américaine a acceptée pour brûler les déchets à bord de ses navires de guerre, que l'Île de Taïwan a acceptée. Mais il n'est pas question au Québec. Et ça, c'est une combustion qui produit encore à peine 20 % des cendres normales qui ne polluent pas, en plus de ça.

LE PRÉSIDENT :

1195 Est-ce que, en plus de l'article de journal que vous avez, est-ce que vous avez une étude scientifique derrière ça? Parce qu'un titre de journal, c'est, en général... c'est douteux, parfois, au niveau de la source. Est-ce que vous avez...

1200 **M. GÉRARD MILLETTE :**

J'ai autant confiance dans ces articles-là maintenant que dans les articles scientifiques. Parce que les articles scientifiques, j'ai été professeur à l'Université McGill et c'était avant le temps d'aujourd'hui. J'ai pris ma retraite de McGill pour aller encore à d'autres travaux en Afrique, en 84. Mais même à ce moment-là, si vous ne faisiez pas des recherches selon la mode, vous n'aviez pas de fonds disponibles. Et lorsqu'on vous donnait des fonds disponibles, on s'attendait, on vous disait: «On s'attend à ce que.»

Maintenant, il y a des scandales épouvantables aux États-Unis, tant au Canada qu'aux États-Unis, sur l'honnêteté de la recherche scientifique. Alors, si vous mettez en doute ça, là, qui était basé sur des faits, ce sont des faits qui se sont passés à Ville LaSalle, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, alors que la recherche scientifique, des fois on dope un petit peu les données. Parce que si vous n'arrivez pas avec des données assez concluantes, on ne renouvellera pas votre dotation, votre fonds de recherche l'année suivante.

Personnellement, pour venir à bout de faire la recherche que je voulais faire à mon goût à l'Université McGill, à la Faculté d'agriculture et d'environnement, j'avais très peu de ressources et je devais prendre des étudiants gradués qui venaient prendre leur doctorat ou leur maîtrise quand ils étaient payés par les pays externes, qui venaient se spécialiser chez nous. Alors, ces gens-là avaient leur argent. J'avais leur argent et les fonds, sans être responsable, où je pouvais faire la recherche que je voulais, en fonction de ma conscience professionnelle. Et non pas en fonction de la réputation comme scientifique ou de mon appât du gain.

Je peux vous dire que j'ai même refusé une fois un contrat de l'ACDI parce qu'on m'envoyait à un endroit en 1971, on m'envoyait dans un endroit où j'avais moi-même cartographié, fait des études hydrogéologiques, hydrologiques et pédologiques: le Togo. De 61 à 64. Et en 71, on me retourne là et on me dit, à l'ACDI - c'est une des rares fois que j'ai travaillé pour l'ACDI, d'ailleurs - on me dit: «Vous savez, on s'attend à ce que.» J'ai dit: «Non. Vous ne me dicterez pas les résultats de mes recherches, de mes études avant le départ.» Mais ça, c'est presque courant dans les aides internationales aussi bien que dans la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT :

1235

Très bien.
Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1240

Vous avez, lors de votre présentation, mentionné que les engrais organiques polluent beaucoup plus que si on employait des engrais industriels purifiés. Et vous avez ajouté: «C'est prouvé.» C'est prouvé où, comment, par qui? Quelle est la base de preuve?

1245

M. GÉRARD MILLETTE :

1250

La base, c'est que moi je suis spécialiste en sols et j'écris deux articles actuellement qui sortent bientôt dans le Producteur Plus. C'est que lorsque vous avez des composés organiques qui descendent, qui attaquent les minéraux du sol, ils peuvent transporter le fer, l'aluminium, la silice en fonction des pH et des acides qui sont produits, ils peuvent transporter tout ça. Et lorsque vous détectez les effets de ces mouvements-là dans le profil du sol, vous pouvez dire qu'il y a eu pollution quand c'est rattaché directement avec les traitements de matières organiques qui ont été faits.

1255

Et c'est ce que j'ai observé. Je l'ai fait au Collège McDonald. Ça prenait, par exemple, j'avais deux sols: un qui était cultivé depuis 60 ans et l'autre qui était en forêt depuis tout le temps, dans le Morgan Arboratum, et à 100 mètres de distance, 100 mètres de distance, il y en a un qui avait reçu énormément de fumier et tout ce que vous voulez, là - au Collège McDonald, ils ont bien des vaches - et on trouvait là déjà à 80 centimètres une couche cimentée qui n'existait pas sous la forêt. Parce que ça recevait, comme je disais, de 5 à 10 fois moins de matières organiques annuellement que ce que l'on met dans nos sols.

1260

1265

Nos sols n'ont pas été faits pour recevoir 10, 20, 30 et 40 tonnes de matières organiques par année. Or, c'est ce que les agriculteurs font lorsqu'ils appliquent les fumiers, plus les racines des plantes, plus les résidus de plantes qui sont labourés tous ensemble.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1270

Mais vous savez que les agriculteurs suivent les conseils des agronomes.

M. GÉRARD MILLETTE :

1275

Oui, je sais, et les agronomes aussi sont éduqués par des gens qui veillent à leur réputation comme chercheurs et eux aussi doivent se plier aux exigences. Si vous refusez de vous plier à ces exigences-là, vous n'aurez pas de... Écoutez, j'ai des confrères que je pourrais vous nommer, qui ont vécu, qui avaient 600 000 \$ de fonds de recherche

annuellement. Parce que eux faisaient la recherche qu'ils devaient faire. C'était des gentils garçons.

1280 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais est-ce qu'il n'y a pas aussi des compagnies d'engrais minéraux qui ont avantage à ce que les agronomes appliquent leurs recettes et dépassent les besoins des sols en engrais?

1285

M. GÉRARD MILLETTE :

Non. On ne peut pas dépasser les besoins des sols en engrais avec des engrais minéraux. On peut les dépasser avec la matière organique et avec des engrais organiques parce que leur décomposition dépend du climat, comprenez-vous? Tandis que si on met des engrais minéraux, on peut vous vendre aujourd'hui des engrais enrobés et on va vous dire: «Ça prend trois semaines, un mois, deux mois avant que l'enrobage se dissolve dans le sol et relâchez au bon moment, au moment approprié l'engrais voulu selon les besoins de la plante.» Il n'y a aucun fumier qui peut faire ça. Alors que les engrais industriels, on peut les programmer à la perfection.

1295

Et on va vous dire: «Tu mets telle quantité à telle date et ça va être bon pour la saison.»

Alors là vous avez la pollution des cerveaux. On a beaucoup de lois pour essayer de protéger l'environnement contre la pollution; on n'en a pas une seule pour protéger les cerveaux contre la pollution. Et c'est ce qui existe actuellement.

1300

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Bon, très bien. Là-dessus, il faudrait que vos recherches soient connues du monde agricole et des agronomes.

1305

M. GÉRARD MILLETTE :

Elles sont connues du monde agricole. Elles sont connues.

1310

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, les pratiques devraient suivre normalement puisque l'agir suit la science, en principe. Sur l'incinération, il y en a plusieurs qui pensent que les matières résiduelles doivent être d'abord réutilisées et recyclées, par exemple: le verre, le métal, le plastique, le papier, carton, les tissus, les matériaux de construction; que les matières putrescibles doivent être compostées et que, effectivement, les déchets ultimes doivent être soit brûlés, soit enfouis, ça n'a pas beaucoup d'importance selon ces sources.

1320

Qu'est-ce que vous pensez de cette approche qui consiste d'abord à réduire, réutiliser et recycler, y compris la matière putrescible?

M. GÉRARD MILLETTE :

1325

Vous parlez de matière putrescible, vous parlez de décomposition. Savez-vous ce que c'est en réalité? C'est une combustion lente, d'accord? Or, moi, je suis en faveur de la combustion rapide. Quelle est la différence? Il y en a une qui va prendre 50 ans, puis moi, je le fais dans 10 minutes. Pourquoi une est-elle pire que l'autre?

1330

Je vais vous donner un exemple. Il y a deux ans, quelqu'un est venu me voir, un ingénieur égyptien, agronome, diplômé de son université, avec diplôme avancé ici, que je ne nommerai pas, mais qui cherchait les éleveurs de porc qui élevaient le porc sur la litière profonde ou la litière mince. Or, savez-vous que cette façon d'élever des porcs est la seule façon qui ne sent pas, qui ne pollue pas mais qui est défendue par le ministère de l'Environnement.

1335

Il y a quelques agriculteurs que je connais qui la pratiquent mais ils sont contre les règlements. Alors, ça, c'est qu'on ne pollue pas, ça ne sent pas et ce monsieur-là était intéressé à ce que je lui donne des noms d'agriculteurs qui produisaient le porc sur ces litières. Mais j'ai dit: «Qu'est-ce que tu vas en faire?» Il dit: «Ça, on a un procédé, on fait simplement l'assécher, le presser.» Il dit: «Moi, j'ai un marché pour 200 000 tonnes au Maroc de ce produit-là.»

1340

Et les dernières nouvelles que j'ai eues, il n'a jamais pu trouver le matériau ici au Québec. Mais tout est là. Alors qu'on ne sait pas quoi faire avec nos lisiers de porc. On dépense, on force nos agriculteurs à dépenser des centaines de milliers de dollars pour construire des fosses dont ils n'ont pas besoin, des équipements qui, encore, coûtent autant pour étendre ce fumier-là qui pollue, puis on passe toutes sortes de règlements mais on empêche la méthode efficace de le faire.

1345

Et quand on parle de pollution, maintenant, de BPC, je peux vous donner un autre exemple.

1350

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1355

Oui, mais avec votre autre exemple, pouvez-vous revenir à ma question...

M. GÉRARD MILLETTE :

1360

Oui?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1365 ... qui était sur l'incinération, quel est l'avantage ou l'intérêt d'avoir une combustion rapide, comme vous dites, plutôt qu'une combustion lente?

M. GÉRARD MILLETTE :

1370 C'est qu'à ce moment-là, on peut contrôler les émanations. Le système Perma ne donne aucune émanation. Si on veut l'utiliser, il n'y a pas de problème. Et chaque MRC, au lieu d'avoir un dépotoir dans un sol qui est archi-poreux, au moins, il ne polluerait pas et là, il produirait des cendres qui pourraient être vendues comme engrais chimiques ou vendues même à des usines de cimenterie pour le mêler.

1375 Vous avez maintenant, actuellement, un bateau qui s'en venait avec des «clinkers». Qu'est-ce que c'est, ça, des «clinkers»? C'est des résidus de charbon qui sont apportés - 25 000 tonnes, le bateau est brisé en deux au large de l'île - pour être incorporés dans le ciment. Et on importe ça. Alors qu'on pourrait produire énormément de cendres qui
1380 pourraient être incorporées.

Vous savez, c'est comme le chose pour les pneus, brûler les pneus. Le système existe mais on n'en veut pas.

1385 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je me doutais bien, monsieur Millette, que mes collègues allaient poser les questions que j'avais envie de vous poser mais je m'en suis gardé une. En fouillant dans vos expériences professionnelles, dans votre curriculum vitae, je vois que pour le compte du
1390 gouvernement du Québec, vous avez étudié -- ou plutôt, ici, au Québec, vous avez eu, dites-vous, de nombreux employeurs, donc pas nécessairement le gouvernement mais des employeurs privés, vous avez étudié pour eux les sols pour l'aménagement de territoires ruraux et de terrains de golf, entre autres.

1395 **M. GÉRARD MILLETTE :**

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1400 Bon! Comme vous devez sans doute le savoir, souvent, les terrains de golf, quand on nous en parle pendant cette deuxième partie d'audience, généralement je n'ai pas entendu aucun positif là-dessus par le moment. Les gens décrivent en disant: «L'utilisation d'herbicides, tout ce qui est utilisé et aussi l'utilisation abondante de l'eau créent de graves
1405 problèmes.» Est-ce que, à votre connaissance, et dans toute l'expérience et l'expertise que vous avez développée, il y a des moyens d'avoir des terrains de golf qui ne seraient pas polluants au niveau des épandages d'herbicides et parfois même, me dit-on aussi, des pesticides?

1410 **M. GÉRARD MILLETTE :**

Oui, on utilise énormément de pesticides pour tuer les vers de terre, par exemple. Parce qu'un vert de golf, un «green» qu'on appelle, ne doit pas avoir de ver de terre. Alors, donc, on les empoisonne. Ça, c'est courant. Et le terrain de golf, souvent, j'ai vu des
1415 gens qui sont des écologistes et des verts mais qui aiment à jouer au golf. Alors, il y a une contradiction là-dedans.

Mais si ces gens-là sont vraiment sincères, ils devraient être contre les terrains de golf. Mais il faut dire que le terrain de golf est considéré comme un usage alternatif de la
1420 terre. Ce n'est pas un usage comme, par exemple, si on fait, disons, un terrain de stationnement. On peut retourner les golfs à l'agriculture. D'ailleurs, pendant la guerre, la Grande-Bretagne a labouré ses golfs pour produire des produits agricoles.

Donc, on peut retourner, c'est un usage temporaire. Et c'est pour ça que c'est
1425 assez facile de la CPTAQ, parce que je suis bien mêlé dans des causes comme ça, c'est plus facile, disons, d'obtenir une permission de la CPTAQ pour bâtir un terrain de golf que pour bâtir des maisons. Parce que c'est un usage temporaire, comprenez-vous? Alors, je ne dis pas... le terrain de golf est très polluant mais beaucoup plus polluant que l'agriculture, mais apparemment, c'est plus nécessaire. Alors, là, on débouche sur la santé des gens,
1430 ils en ont besoin pour leur santé, marcher, exercice, respirer l'air frais, tout ça. Alors, on met tout ça dans la balance et puis on dit: la pollution versus la santé humaine, qu'est-ce qui gagne?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1435 Mais, à votre avis, il n'y a pas présentement de produit d'épandage qui pourrait être utilisé et faire en sorte que les terrains de golf ou un terrain de golf ne serait pas nuisible.

M. GÉRARD MILLETTE :

1440 Il pourrait, à condition que les joueurs de golf acceptent les mauvaises herbes, les pissenlits et tout ce que vous voulez. Mais on n'en veut pas. Alors, on est très, très sévère là-dessus.

Autrement dit, écoutez, le terrain de golf, c'est un genre d'agriculture, tout
1445 simplement. C'est de la production de gazon. Chez nous, les agriculteurs produisent des prairies pour nourrir les animaux. Autrement dit, ils laissent pousser le gazon, puis ils disent: «Ou on va le couper, ou on va nourrir les animaux.» Mais le principe est le même. Le principe est le même. Ce sont les mêmes plantes.

1450 Mais même notre agriculture, même nos pâturages, et tout ce que nous faisons, l'agriculture dans tout l'est de l'Amérique du Nord est un usage fictif. C'est artificiel. Toute

1455 agriculture est artificielle parce que nos sols et notre climat ne permettaient que de la forêt. Et le jour où on coupe la forêt, on est dans un milieu artificiel. Qu'on le veuille ou non. Alors, l'agriculture crée un milieu artificiel. Les golfs créent un milieu artificiel. Et pour créer un milieu artificiel, il faut que quelqu'un paie et, dans ce cas-ci, c'est la nature qui paie. Tout se paie dans la nature.

1460 Tout ce que l'on cherche à faire ici, c'est de faire un agencement pour l'abîmer le moins possible, puis abîmer l'eau le moins possible, la polluer le moins possible. Mais il existe des moyens. Il existe des moyens mais seulement on n'est pas toujours prêt à les prendre.

1465 Moi, j'ai travaillé dans le Saël, par exemple, où on a mis quelqu'un à la porte dans 48 heures parce qu'il recommandait de contrôler la paissance autour des puits que le gouvernement canadien avait creusés et qui est responsable d'avoir agrandi le Saël. Ça, on ne vous dit pas ça dans les journaux, ça. Mais on a agrandi le Saël, la France, le Canada, l'Allemagne, avec les puits qu'on a creusés au Saël pour donner de l'eau. Mais là, on détruisait le pâturage. Et quand il a dit de cesser de contrôler la paissance autour des puits, j'étais à ce moment-là au Burkina Fasso, on l'a mis à la porte dans 48 heures.

1475 Et, par contre, on parle maintenant d'exportation de l'eau. C'est une autre chose, ça. Là, il y a des pourparlers, puis tout ça. C'est ridicule. Qui va empêcher les nuages de se former au-dessus du Québec et de transporter de l'eau dans les Maritimes? Il n'y a que la Colombie-Britannique qui est capable d'empêcher l'eau d'aller dans l'Ouest canadien. C'est pour ça que l'Ouest canadien est sec parce que les Rocheuses ramassent toute l'eau qui vient du Pacifique.

1480 Et quand on parle de transport d'eau, c'est encore aussi ridicule que ça. Regardez qu'est-ce qu'on consomme comme eau et puis, là, on fait tout un «chiard» avec ça, mais il y a beaucoup de gens qui gagnent leur vie à ça. Il faut penser à ça.

LE PRÉSIDENT :

1485 Alors, monsieur Millette, merci beaucoup de vos propos parfois surprenants et puis on va réfléchir à ce que vous nous avez dit. Merci bien.

Alors je suspends l'audience pour 10 minutes et on revient avec le groupe Éco-Nature. Merci.

1490 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1495 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant les représentants du groupe Éco-Nature, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

1500 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Bonsoir! Je suis Alain Dessureault, vice-président d'Éco-Nature, ici, à Laval.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Et qui vous accompagne?

M. ALAIN DESSUREAULT :

1510 Avec moi, il y a Pierre Valiquette qui travaille avec nous à Éco-Nature comme consultant. Bonsoir, tout le monde! On présente notre mémoire.

Premier point, notre présentation. On parle de quatre principaux points. Qui est Éco-Nature, les intérêts d'Éco-Nature. Nous, on a choisi un seul sujet: les eaux de surface.

1515 Le cas de la rivière des Mille-Îles; les problèmes; nos recommandations; et notre conclusion.

Qui est Éco-Nature? Éco-Nature est un organisme à but non lucratif qui est ici à Laval, qui travaille sur la rivière des Mille-Îles depuis 1985. On protège à peu près 200 hectares. On a à notre parc environ 125 000 visiteurs par année, 56 employés saisonniers, totaux, un conseil d'administration de 13 personnes, un budget de 900 000 \$ par année, puis un investissement annuel d'environ 200 000 \$ sur la rivière des Mille-Îles.

1520

Les intérêts d'Éco-Nature. Nous, Éco-Nature, notre but, c'est de protéger. La protection de la rivière des Mille-Îles. Un côté au niveau de l'éducation, l'éducation de la population au niveau de l'environnement, sensibiliser les riverains au niveau du bienfait de la rivière, développer un produit de plein air et récréo-touristique sur notre rivière, puis on a un fonds de protection de la rivière qui a été fondé.

1525

Ici, on parle seulement d'un cas: la qualité des eaux de surface et on parle spécifiquement de la rivière des Mille-Îles.

1530

Premier point: notre bassin hydrographique. Une grande partie de l'eau de la rivière des Mille-Îles vient de l'Outaouais, puis à ce moment-là, ça veut dire que l'eau commence de la région de Rouyn et descend par Ottawa, Hull pour tomber finalement chez nous dans notre rivière à nous. Tout ça pour dire qu'il y a un bassin de population d'environ 1.1 million tout le long de la rivière. Ça touche le Québec, ça touche l'Ontario.

1535

Notre rivière à nous a 36 kilomètres de long; un lit de 100 à 1 500 mètres de large; une rivière peu profonde; environ 110 îles; 11 municipalités des deux côtés; environ 30 %

1540

des habitats fauniques hydriques de la région de Montréal. La carte, vous êtes censé voir la rivière des Mille-Îles mais on ne la voit pas. Mais elle existe.

1545 Les problèmes. Nous, on a déterminé en trois types de problèmes. Premier problème: la pollution, la pollution de l'eau; deuxième: réduction des milieux humides; troisième, les conflits d'usages.

1550 Pollution. Pour nous, le problème de la pollution, oui, il y a un léger problème mais ce n'est pas si drastique aujourd'hui que ça l'était. La qualité de l'eau, selon nous, la pollution, c'est mieux qu'avant. Mais quand même, on va vous parler quand même du drainage des eaux sur notre rivière, le traitement des eaux usées et le côté bactériologique qui nous inquiète un petit peu. Surtout maintenant avec les ajouts de pesticides biologiques qui sont évaporés auprès de la rivière, ça nous inquiète un petit peu.

1555 Conflits d'usages. Un des problèmes qu'on a sur notre rivière des Mille-Îles, c'est un petit peu de tout sur la rivière. On parle de construction en zone inondable, on parle de bateaux, de motomarines qu'on a eu certains problèmes depuis quelques années, les hydravions, la chasse puis la gestion du niveau des eaux.

1560 La chasse, c'est moins un problème qu'avant mais quand même, il reste quand même une présence d'un certain problème. Motomarines, ici comme ailleurs, les hydravions aussi, un léger problème dans la région de Rosemère. Gestion des eaux, certains problèmes avec les niveaux des eaux surtout en hiver.

1565 Notre principal problème pour nous: la réduction des milieux humides. Sur la rivière des Mille-Îles, il reste pratiquement plus rien. Les filtres naturels, en 91, il restait seulement 15 % de la superficie originale des filtres naturels, ce qui veut dire que maintenant, en 99, ils sont pratiquement plus existants. Ceux qui restent, pour nous, c'est très important qu'ils soient protégés parce que des marécages, il n'en reste pratiquement plus sur la rivière des
1570 Mille-Îles. On a beaucoup plus de remblayage.

Nos recommandations. Nous, on a divisé nos recommandations en deux groupes. Cinq premières recommandations générales qui s'adressent globalement et trois recommandations spécifiques à la rivière des Mille-Îles.

1575 La première recommandation au niveau général, c'est implanter une gestion intégrée de la qualité du bassin versant. Première partie: réduire au maximum l'ajout de produits toxiques dans l'eau au niveau de la rivière; le couvert végétal, l'alimenter. Ça aussi, un autre problème parce qu'on voit qu'il disparaît de plus en plus. On veut l'augmenter au
1580 maximum. Bien, l'augmenter -- lui redonner sa place qu'il avait. Surtout au printemps, le débordement des rivières, des eaux non traitées des usines d'épuration et, enfin, finir avec un système de surveillance continu. En ce moment, la rivière, il n'y a aucun contrôle continu sur la qualité de l'eau de la rivière.

1585 Deuxième recommandation. Le couvert végétal sur notre bassin versant. Ici, c'est notre principal point important, c'est notre couvert végétal des deux côtés de la rive qui disparaît et on veut mettre des moyens pour inciter à ce qu'il revienne à sa normale, le laisser pousser, et arrêter de le couper et de le faire disparaître. Et on veut protéger cette rive-là du couvert végétal.

1590 Modification du processus actuel de gestion des conflits d'urbanisation. On veut que quand on parle de changer une zone, une zone inondable, la changer de statut, que ça soit public. On veut être mis au courant lorsqu'un promoteur, ou peu importe, une personne veut changer une zone inondable pour la changer de statut, que la population en général soit au courant. On veut aussi plus de dérogation. Une des choses qui se produit sur la rivièrè des Mille-Îles, c'est que pour peu importe la raison, c'est très facile d'avoir une dérogation et d'enlever une zone inondable et de bâtir, d'avoir un autre statut.

1595 On propose aussi des solutions locales. On veut favoriser, nous, comme Éco-Nature lui-même, au niveau solution locale au niveau de la rivièrè, on connaît très bien la rivièrè et on peut donner beaucoup de conseils là-dessus. Acquisition de gré à gré des terres écosensibles. On veut favoriser que les résidants, les riverains qui veulent faire les ententes qu'on protège leurs terres, leurs rives, tout ça, qu'on puisse le faire.

1600 On propose aussi des solutions locales. On veut favoriser, nous, comme Éco-Nature lui-même, au niveau solution locale au niveau de la rivièrè, on connaît très bien la rivièrè et on peut donner beaucoup de conseils là-dessus. Acquisition de gré à gré des terres écosensibles. On veut favoriser que les résidants, les riverains qui veulent faire les ententes qu'on protège leurs terres, leurs rives, tout ça, qu'on puisse le faire.

1605 Modification de la réglementation de la zone inondable. Nous, notre zone inondable, on voudrait que ce soit la zone 0-20 ans, qu'elle soit reconnue comme un bien commun. Notre ligne de rive, à ce moment-là, deviendrait notre ligne d'inondation 20 ans et notre bande riveraine serait notre nouvelle ligne de rive plus 15 mètres, et à ça, qu'on applique les règles, les règlements qui sont existants et ceux qu'on propose un petit peu dans nos changements. Ici, le but, justement, c'est de protéger notre bande végétale sur le bord de la rive et on veut aller plus loin pour en protéger encore plus. Et on veut que ce soit un bien commun et non que ça appartienne au propriétaire, que lui puisse faire qu'est-ce qu'il veut faire de la grande bande végétale sur le bord de la rive.

1610

1615 Notre cinquième point: créer des nouveaux outils juridiques pour favoriser la conservation des milieux écosensibles. Les servitudes de conservation permanente. Notre servitude, on pense que ça serait plus facile pour les propriétaires d'enlever la fameuse servitude de fonds et on pense qu'une servitude de conservation serait mieux.

1620 Là, on tombe aux recommandations au niveau de la rivièrè elle-même. Première recommandation: planifier la réouverture des plages pour l'an 2005. Nous, Éco-Nature, on serait prêt sur la rivièrè des Mille-Îles de travailler là-dessus pour le gérer et participer à ouvrir une plage. Puis, on pense aussi qu'avec nous, c'est sûr que plusieurs intervenants devraient nous aider, les 11 municipalités, le ministère de l'Environnement et d'autres intervenants comme ça.

1625 Deuxième recommandation pour la rivièrè, c'est le niveau des eaux. Un des problèmes qu'on a sur le niveau des eaux, en hiver, lorsque les barrages hydroélectriques,

1630 j'imagine, en amont, ouvrent, on se ramasse souvent sur le bord de la rivière, il y a un débordement. Il y a une augmentation du niveau de l'eau. L'eau va sur la rivière puis nous empêche -- comme, nous, on utilise la rivière en hiver, on se ramasse à -20°, vous allez sur la rivière, puis il y a une bande d'environ 10 pieds d'eau pas gelée sur le bord de la rivière. Ça fait que si vous voulez aller en ski de fond, bien, vous êtes pris, vous ne pouvez pas l'utiliser.

1635 Ça, c'est sûr, il y a des besoins au niveau électrique, tout le kit, mais on voudrait être mis au courant lorsqu'il va y avoir des changements de niveau d'eau ou, du moins, être consulté, l'impact que ça peut avoir sur nous. L'été, c'est la même chose. On se ramasse à des périodes où il n'y a pas d'eau dans la rivière. Et c'est surtout l'hiver, l'exemple de l'hiver, 1640 au mois de janvier, vous vous ramassez avec de l'eau sur le bord. Il fait -20°, -25° mais vous avez 10 pieds d'eau tout le long des rives.

La troisième recommandation pour la rivière, c'est le contrôle de vitesse des bateaux. C'est de faire comme ce qu'on fait sur la route, par zone, les zones de vitesse. Il y a des 1645 endroits c'est étroit sur la rivière des Mille-Îles et on voudrait avoir des règlements pour, entre autres, que les ski-doo ne puissent pas passer à 50 kilomètres/heure à côté d'un canot. Bon, c'est évident, c'est de faire un peu comme sur la route, c'est probablement de mettre des amendes pour celui qui ne respecte pas les limites de vitesse.

1650 En ce moment, l'été, là c'est surtout le dimanche, des fois, en canot, on est petit par rapport à certains bateaux ou certains sea-doo ou peu importe les embarcations, mais sur notre rivière à nous, qu'il y a des endroits c'est très étroit, il faudrait mettre des zones de vitesse.

1655 Notre conclusion. On pense que tout ça pour la rivière, ça prend une intervention de citoyens, ça prend une intervention de l'État si on veut avoir une baignade pour notre but, 2005, pour pouvoir se baigner dans notre rivière à nous. C'est notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

1660 La photo de plage qu'il y a dans votre vidéo, est-ce que c'est une plage putative ou si c'est une ancienne plage qui existait déjà à Ville de Laval et que vous voulez renouveler?

M. ALAIN DESSUREAULT :

1665 Non. C'est juste tout simplement une photo que, par téléportage, on est allé en l'an 2005. On a pris une photo et puis on est revenu la placer aujourd'hui dans notre présentation.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

1675 Bon, écoutez, premièrement, merci pour votre présence et votre mémoire. C'est tout à fait centré sur un problème qui est un problème donc d'une rivière. Il y a une chose qui m'a intrigué. Quand vous parlez du bassin, de définir le bassin approprié, parce que vous faites un mémoire sur la rivière des Mille-Îles, elle a, vous me dites, 36 kilomètres et après ça, vous dites:

«Il faut définir le bassin versant approprié»

en page 16, et vous dites:

1680 «Mettre en place un mécanisme de concertation des administrations régionales, MRC, québécoises, ontariennes.»

1685 Alors, dans le cas de votre rivière de 36 kilomètres, je n'ai pas l'impression que ça s'applique. C'est un considérant général que vous avez là ou si vous voulez remonter dans la gestion de l'Outaouais très au nord?

M. ALAIN DESSUREAULT :

1690 Oui, c'est ça. Pierre va vous répondre.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1695 Bien, techniquement parlant, la majeure partie de l'eau qui coule dans la rivière des Mille-Îles provient de l'Outaouais. On sait pertinemment que localement, on n'est pas capable -- il faut qu'on gère ce qui est en amont. Les gens qui restent de chaque côté de la rivière ou les citoyens qui sont avec Éco-Nature, par exemple, peuvent difficilement intervenir au niveau de la gestion de l'ensemble de l'Outaouais, mais ce qui n'est pas clair pour nous, c'est est-ce qu'il y en a, est-ce qu'il y a des groupes, est-ce que les gouvernements la font, la gestion interrives?

1700 Il y a le tiers, je pense, des eaux qui provient de l'Ontario, les deux tiers qui proviennent du Québec. Y a-t-il quelque chose qui se fait interprovincial pour s'assurer que ce qui coule de la région de Hull, Ottawa, que c'est contrôlé, que ça ne vient pas polluer la rivière des Mille-Îles. C'est un peu la question.

1705

LE PRÉSIDENT :

Il existe quelque chose. Il y a une structure de concertation.

1710 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

La même chose quand on parle de la gestion des niveaux d'eau.

LE PRÉSIDENT :

1715

Oui.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1720

Il y a une structure de gestion pour ça, on le sait. Mais ce qu'on sait, c'est que les besoins des usagers récréatifs ne sont pas pris en compte. Et c'est des choses qu'on aimerait voir modifier, élargir un petit peu le input à l'intérieur de ces différents organismes-là.

1725

LE PRÉSIDENT :

Parce que pour ce qui est de -- comment est-ce qu'ils appellent ça? Est-ce que ce n'est pas l'Outaouais fluvial qu'ils appellent ça, sur la gestion de l'Outaouais? Il y a un projet de concertation entre les provinces pour la gestion.

1730

M. PIERRE VALIQUETTE :

1735

On sait que sur la gestion de l'Outaouais, par exemple, Hydro-Québec a fait des barrages. Ce qu'on sait, c'est que c'est Hydro-Québec qui gère la plaine inondable de chaque côté mais ils le font comme un barrage, en fonction de leurs besoins à eux. Les autres besoins ne sont pas considérés par Hydro-Québec. Or, Hydro-Québec, c'est le maître d'oeuvre de ces problèmes-là mais je trouve que c'est anormal qu'ils soient les seuls.

LE PRÉSIDENT :

1740

Tout à fait.

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1745

J'aimerais, quant à moi, que vous élaboriez davantage sur la signification sur les droits acquis, lorsque vous parlez de la modification sur la zone inondable. Il y a des gens qui sont établis, ceux qui ont fait les remblayages, etc. Alors vous dites que la négociation d'entente est une intervention qui n'est que temporaire. Il devrait y avoir une création de

1750 servitude. Alors j'aimerais que vous me disiez davantage comment vous voyez cette
approche-là.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1755 Bien, la problématique des droits acquis, on considère, nous, que c'est très
important de respecter le droit de propriété des gens qui sont en place. Il est certain que
quand quelqu'un avait un chalet sur pilotis, sur le bord de la rivière des Mille-Îles ou en zone
inondable, cette personne-là avait un chalet puis ça ne causait pas trop de problème. L'eau
montait, puis ils ne se plaignaient pas, ils n'allaient pas voir les gouvernements supérieurs
1760 quand il y avait une inondation pour dire: «Je me suis fait inonder. J'ai un problème. Aidez-
moi. Sauvez mes meubles.»

Ce qui s'est passé avec le temps et dans les dernières années, c'est que les gens
qui avaient un chalet en zone inondable ont décidé de fermer, par exemple, et de se creuser
1765 un sous-sol et puis là, quand l'eau a monté, 5 ans ou 10 ans après, puis que ça a inondé le
sous-sol, bien, là, les gens se sont dit: «Ça va mal. Aidez-nous, gouvernement, j'ai de la
misère.»

Ça fait que là, le gouvernement a mis en place des politiques pour éviter ces choses-
1770 là, se protéger lui-même contre ce type de dommages-là. L'intention est bonne mais dans
les dernières années, le gouvernement a permis aussi à un ensemble très important
d'exemptions et de possibilités pour continuer à s'implanter ou à faire des constructions dans
les zones inondables, entre autres au niveau résidentiel.

1775 Nous, ce qu'on dit, c'est que les gens qui sont installés là depuis un certain temps et
qui se sont établis de toute bonne foi, et qui font ou de l'agriculture ou qui ont des chalets ou
des trucs comme ça, je pense que c'est important de le respecter. Mais là, le gouvernement
en même temps a resserré la réglementation sur l'utilisation de ces zones inondables-là.

1780 Alors au lieu de considérer ça nécessairement comme des droits acquis à perpétuité,
on serait peut-être mieux de le considérer comme étant des privilèges pour les bâtiments ou
les équipements qui existent. Mais ça, ça veut dire qu'on doit aussi le voir comme si jamais il
y a une inondation majeure, par exemple, qui rentre sur un site et qui détruit ces
1785 équipements-là, alors, là, il faudrait dire: «Il faut arrêter.» Il faut dire: «Vous n'avez pas un
droit acquis de rebâtir et de reconstruire toujours sur le même site pour recevoir encore une
autre fois une inondation dans quelques années.» Mais: «Votre équipement a été détruit.
Maintenant, vos droits, si vous voulez, ou votre privilège s'éteint.» Alors, c'est dans ce
sens-là, je pense, que c'est important.

1790 Il y a des agriculteurs qui cultivent dans la plaine inondable. Si ce qu'on fait dans la
plaine inondable, c'est de cultiver, c'est de recueillir des arbres, de récolter de la forêt, du
bois et de le faire d'une façon où on ne va que chercher les fruits produits par ce site-là, je
n'ai aucun problème. Mais si l'agriculteur dit: «Moi, je veux construire des serres et pour

1795 construire mes serres, il faut que je remblaie, que je mette 2 mètres ou 3 mètres de remblai pour être au-dessus justement de l'inondation» et qu'on considère le remblayage comme faisant partie de ses droits acquis, alors, là, on n'embarque pas dans une affaire de même.

1800 Or, la politique telle qu'elle est faite présentement permet ce type d'intervention-là. Alors, cultiver en zone inondable, on respecte le droit d'usage du cultivateur, de l'agriculteur de faire sa culture mais s'il transforme le site, là, ça ne marche plus. Alors, là, c'est une atteinte, c'est une destruction de la zone comme telle. Alors, vous voyez la différence entre les deux? C'est très important.

1805 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que ce respect que vous avez de la pratique agricole, au niveau de la bande riveraine de 15 mètres que vous souhaitez, irait jusqu'à accepter la demande que les agriculteurs nous font de s'en tenir à 1 mètre seulement?

1810 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

1815 Ah! bien, non. Là, je ne pense pas. Ah! non, absolument pas. Mais un des problèmes, je pense, qu'on a avec les agriculteurs, c'est que l'ensemble des activités agricoles sont exclues à proprement parler de la politique québécoise de gestion des plaines inondables. Et les agriculteurs considèrent aussi entre autres les fossés, par exemple, comme ne faisant pas partie, étant carrément exclus aussi de la politique.

1820 Alors, je pense que les agriculteurs se rendent un mauvais service en ne considérant pas les fossés comme faisant partie des cours d'eau et en ne prévoyant pas, par exemple, que de gérer les fossés en même temps que la plaine inondable, et d'utiliser toutes les qualités et les caractéristiques de ce milieu-là qui est naturel et qui peut agir comme tampon, qui peut agir, en tout cas, comme filtre à ce qu'on met en partie dans les champs et tout ça, d'utiliser ce qui existe et de l'augmenter à la limite, et de l'exploiter comme des mécanismes naturels pour limiter la pollution qui se jette directement dans le cours d'eau.

1825 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1830 Alors, ça, on doit ajouter ça à vos vœux que les agriculteurs, enfin que le monde agricole considère le drainage ou les fossés sur lesquels ils travaillent comme étant des cours d'eau qu'ils aménagent eux-mêmes.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1835 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est votre voeu et que les règlements s'appliquent.

1840 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

Ah! oui, oui.

1845 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Pour nous, le fossé, c'est un ruisseau, c'est une rivière. Ça fait qu'on ne permet pas de déplacer une rivière. Un fossé, c'est la même chose. C'est une petite rivière et on n'a pas à le déplacer.

1850 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et ce qui concerne la portion entretien des fossés existants, quant à vous?

1855 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue qu'un fossé dans une terre agricole a une fonction, a une utilité bien particulière. Mais, en même temps, ce n'est pas parce qu'il a une utilité particulière, qu'on doit oublier que ce même fossé-là se jette dans un cours d'eau plus loin. Et je pense que les agriculteurs, en tout cas ceux qui les conseillent aussi souvent, doivent intégrer les deux.

Et ça ne veut pas dire de tout solutionner les problèmes en intégrant les deux, les fossés et les cours d'eau, en passant par les zones inondables ou les zones humides, mais je pense que c'est important qu'il y ait une réflexion et que, dans la mesure du possible, on soit capable d'intégrer ces fossés-là au système global ou au système complet. Ça ne veut pas dire de tout faire, de tout régler demain matin.

Ce qui est important aussi dans toute notre approche, quand on parle d'acquérir ou faire des ententes de gré à gré, tout ça, on ne veut absolument pas d'intervention gouvernementale où l'État vient et dit: «Voici. À partir de demain matin, toute la plaine inondable est un bien du domaine public.» On ne veut pas ça. On ne veut pas de ce type d'intervention-là.

Nous voulons vraiment que s'il y a une transformation de la zone inondable pour que ça fasse partie, comme l'eau, du bien commun, que ça se fasse graduellement et que ça se fasse de gré à gré, en faisant participer les communautés locales et sous les pressions des communautés locales pour que le contrôle de cette ressource-là, qui est une ressource collective, reste gérée collectivement au niveau local.

1880 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Avec cette philosophie-là, quel dispositif de gestion envisagez-vous pour le sous-bassin de la rivière des Mille-Îles, pour que soient prises en compte la plupart des problématiques que vous avez documentées?

1885

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bien, je vais parler du cas d'Éco-Nature et ce que fait Éco-Nature sur la rivière des Mille-Îles. Éco-Nature est un organisme communautaire autonome qui a entrepris, qui a fait lui-même un plan de développement ou de protection, si on veut, de la rivière. On n'a pas attendu après les gouvernements supérieurs pour faire cet exercice de planification-là.

1890

Et, maintenant, on a établi des objectifs de protection et de conservation du milieu et, tranquillement, on va chercher des partenaires qui peuvent être les gouvernements supérieurs et des partenaires privés, et on est en train, tranquillement pas vite, de protéger ces terrains-là ou ces zones-là qu'on appelle les zones fragiles.

1895

On expliquait tantôt qu'il y avait à peu près 200 hectares, au moment où on se parle, qui sont protégés. Nous, on considère que ces 200 hectares-là, ça correspond à peu près à 10 % des milieux fragiles de la rivière. Il y a 15 ans, c'était zéro. Il n'y en avait pas. Depuis 15 ans, grâce en particulier au travail d'Éco-Nature, on en a protégé 200 hectares et on prévoit d'ici peut-être une couple d'années de presque doubler cette superficie.

1900

C'est par des ententes de gré à gré, avec différents propriétaires. Des fois, ça peut être avec des organismes gouvernementaux, comme le ministère des Transports, par exemple, avec lequel on est capable de négocier des ententes pour veiller à ce que leurs propriétés soient gérées de façon intégrée avec le reste de la rivière.

1905

Alors, on permet, on encadre et la protection et l'usage du milieu. Et ça se fait graduellement, bout par bout, morceau par morceau, mais sans arrêt. Notre objectif, c'est que tous les résidants, tous les citoyens, tous les usagers de la rivière en deviennent les gardiens. C'est vraiment le grand projet. Si on est capable de mettre sur pied un grand club d'usagers sur l'ensemble de la rivière, on va le faire. Ça fait partie de nos intentions.

1910

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci messieurs. Je vous signale un mémoire qu'on a reçu aujourd'hui où vous vous faites frotter les oreilles un peu. Mais c'est correct, ça, parce que parfois les gens ont des points de vue différents. Alors, merci bien et bonne chance à vous.

1920

Alors, j'invite maintenant monsieur François Caron, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Caron!

M. FRANÇOIS CARON :

1925

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame et monsieur les commissaires! Je vais premièrement avoir une présentation de très basse technologie, seulement la voix et le papier. Deuxièmement, en préliminaire, je vous dirai que c'est un mémoire tout simple de citoyen qui vient vous dire son opinion.

1930

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas à vous excuser d'être un citoyen.

1935 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je ne pensais pas m'excuser sur ce ton-là. Troisièmement, je vous dirai que je vais lire un peu parce que je ne croyais pas devoir faire le tour du mémoire en résumant.

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça va, puis votre mémoire n'est pas très long si on enlève les annexes, etc. Alors, allons-y. Puis s'il y a quelque chose, je vous demanderai de sauter plus vers la fin. Ça marche?

1945

M. FRANÇOIS CARON :

Merci beaucoup.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Foncez.

M. FRANÇOIS CARON :

1955

Alors, monsieur le président, bonsoir, la Commission aussi. Mon propos de ce soir portera sur la conservation des berges et des plaines inondables, de leur accessibilité et des considérations paysagères de l'eau au Québec, et plus particulièrement sur l'exemple du quartier où j'habite. J'ai rédigé ce texte en tenant compte d'une partie de la documentation qui a été déposée lors de la période de consultation des audiences de ce printemps.

1960

En premier lieu, je me présente, François Caron. Je suis citoyen de Laval habitant le quartier Sainte-Rose depuis le mois d'avril 1998. Je suis déménagé de Montréal pour un motif des plus importants, qui était d'essayer de demeurer dans un endroit qui m'apporterait une qualité de vie plus appropriée, un environnement plus sain et plus proche de la nature. Ayant choisi Sainte-Rose plus que tout autre quartier de Laval, je croyais à ce moment que ce quartier serait plus vert, moins densément peuplé et se rapprochant plus d'un cadre champêtre et villageois, comparativement à la ville. L'argument le plus décisif fut de me retrouver près de la rivière des Mille-Îles, havre de paix et de fraîcheur, loin de l'air étouffant du centre-ville de Montréal.

1965

1970

Quelle ne fut pas ma stupeur, en fréquentant ce quartier, de constater que venant de la rue, l'accès aux rives de la rivière m'était rigoureusement interdit. Une succession de maisons et de terrains privés empêchent les citoyens de ce quartier d'accéder aux rives de cette rivière dans le but de pratiquer des activités récréatives comme, par exemple, l'observation de la nature. Si on se trouve du point de vue de la rivière, tout ce que l'on peut avoir comme expérience visuelle est l'édifiant spectacle des activités banlieusardes dans les cours arrière des maisons bâties en rive.

1975

De plus, les berges de la rivière des Mille-Îles sont devenues une ribambelle de murs de soutènement faits en gabions ou en béton plus ou moins armé, résultat d'un remblayage intempestif afin de rehausser les terrains en bordure de rive. Ceci est pour moi une source de frustration majeure, car ma vie quotidienne ne peut plus s'articuler autour de ce contact privilégié près de la nature à la ville, comme je le croyais possible au début.

1980

1985

Ce qui m'amena à m'intéresser de plus près aux usages de l'eau, de l'utilisation que l'on en fait et du rapport que les citoyens ont présentement et pourraient avoir avec les écosystèmes aquatiques qui les avoisinent. La Commission est pour moi une occasion inespérée de livrer une constatation des désagréments qu'un citoyen peut vivre et des solutions simples que l'on peut apporter pour améliorer l'accès à cette ressource, qui n'est pas seulement exploitable commercialement.

1990

À la lecture du document d'orientation du gouvernement du Québec, je me rends compte que l'eau, en dehors de son potentiel de ressource commercialisable, de bien de consommation urbain et de sa gestion en vue de la distribuer ou de l'utiliser, n'est pas perçue comme un milieu de vie, comme faisant partie d'un écosystème pour lequel il en est la base essentielle, avec lequel la communauté humaine interagit et pour lequel l'État et les

1995

municipalités y apporteraient une attention spéciale autrement qu'en vue de sa distribution ou de son épuration après usage.

2000

Quel est le rôle de l'eau, en dehors de ses destinées utilitaires? C'est la plupart du temps le lieu - lac, étang, marais, plaine inondable ou rivière - où s'articule la vie animale et la communauté humaine qui s'y bâtit. Mais justement, quand elle s'y bâtit, la communauté humaine ne fait pas de quartier quant à l'espace qu'elle occupe, bien souvent au détriment des écosystèmes qui la voisinent.

2005

Je passe quelques paragraphes. Les diverses pratiques autorisées par règlement, soit au niveau municipal ou provincial, s'avèrent une lame à deux tranchants, en ce sens que beaucoup de maisons ou de bâtiments construits en remblai dans les zones 20-100 ans connaissent des problèmes d'infiltration d'eau et d'affaissement des fondations. De plus, le remblayage a pour effet de rétrécir graduellement le lit de la rivière, qui se trouve à déborder plus souvent que prévu en période de crue et ces effets se font ressentir plus loin en amont.

2010

Doit-on comprendre que réglementairement, si ces remblais sont de 299 mètres linéaires ou 4 999 mètres carrés de surface, un permis municipal suffit, en vertu de la Politique de la protection des rives du gouvernement? D'autre part, l'immense majorité des terrains riverains n'ont pas, et de loin, cette façade ou nécessitent cette surface de remblayage. On imagine aisément le nombre de terrains qui ont pu être remblayés au-delà de la rive, en milieu humide, avec un simple permis municipal; ils se chiffrent par centaines à Laval.

2015

2020

Mes questionnements maintenant. Quelle est la surface et l'étendue des remblais et des empiétements qui ont été régularisés suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme? Quels sont les impacts cumulatifs des interventions ponctuelles sur ces terrains souvent côte-à-côte, qui peuvent résulter en des remblais en zones inondables sur plusieurs centaines de mètres, sinon sur des kilomètres de berges? Combien de petits cours d'eau en milieu urbain ont été irrémédiablement remblayés, pour ne pas dire rayés de la carte, depuis le début de la phase d'urbanisation d'après-guerre? Quel est le potentiel d'épuration et de filtration naturelle de ces milieux avons-nous collectivement perdu en accordant des permis de bâtir à des propriétaires particuliers ou des promoteurs en bordure de lacs ou de rivières? Tout cela sacrifié pour assurer un bien-être relatif à ceux qui se sont bâtis littéralement dessus, si ce n'est pas dedans.

2025

2030

Quel serait le coût d'évitement de la destruction des marécages et des étangs, en regard de leur potentiel de filtration et d'épuration de l'eau, par rapport aux investissements milliardaires consentis depuis une vingtaine d'années dans les infrastructures destinées à suppléer à ces fonctions?

2035

Ce sont là les moindres questions qu'un citoyen quelque peu informé se pose. Il est en droit de s'attendre d'obtenir ces informations de la part des instances ministérielles de son gouvernement. À la lecture du Portrait régional de la Direction régionale de Laval du

2040

ministère de l'Environnement, on constate que les données essentielles que soulèvent ces questions n'y figurent pas.

2045 D'autre part, à la lumière des maigres réponses à certaines de ces questions
obtenues du ministère de l'Environnement, à la période d'information de la Commission, je
ne puis que m'étonner devant l'aveu du peu de connaissances du milieu dont ont fait preuve
les intervenants de la Direction régionale de Laval. On est en droit de se demander si le
laxisme ou, à tout le moins, la nonchalance prévaut dans les officines ministérielles quant à
2050 ces sujets.

Par ma propre expérience, je peux vous parler des terrains de la terrasse Laflèche,
ainsi que de plusieurs autres le long de l'avenue des Patriotes, au nord du boulevard Sainte-
Rose, qui sont régulièrement inondés à la crue des eaux automnales et printanières.
2055 Personne n'y a accès, sauf les propriétaires riverains qui, pour plusieurs, n'y font pas
nécessairement des activités très en accord avec la nature; par exemple, le bateau à
moteur, le sea-doo, etc. Le reste des citoyens en est quitte pour passer devant et d'envier
sa chance d'avoir pu s'acheter un coin de nature bien à lui.

2060 Mais, au fait, est-ce bien cela l'enjeu, s'approprier un coin de nature, ce qui donne
pour résultat d'en aliéner l'accès au reste des citoyens? Où est la liberté du citoyen de jouir
de ce milieu exceptionnel à deux pas de chez lui? Elle est inexistante, en dehors des lieux
convenus par la Ville; l'entrée du parc de la rivière des Mille-Îles, par exemple.

2065 Plus que l'accès récréatif encore, l'enjeu paysager de cette rivière est totalement
inexistant en ce qui a trait aux points de vue de la rive, dans ce quartier à tout le moins.
Autrement dit, étant donné que les citoyens n'ont pas accès aux rives et aux berges de la
rivière, ils ne peuvent profiter de la beauté de ce paysage naturel. Et la situation de celui-ci
est assez représentative de ce qui peut s'observer dans d'autres quartiers riverains de la
2070 ville.

Le citoyen ne peut avoir aucune appréciation paysagère de ce site, à moins de se
retrouver sur la rivière elle-même, en canot ou en bateau, en train d'exercer une activité
aquatique ou nautique quelconque. Ce patrimoine paysager d'une richesse exceptionnelle
2075 est complètement occulté et passablement abîmé par la propriété foncière riveraine extensive
qui s'y trouve. Cela prive le citoyen d'une expérience paysagère et écologique qui pourrait le
sensibiliser à la beauté d'un site naturel et à l'utilité d'un écosystème en santé faisant partie
de son milieu de vie. L'organisation foncière de Laval évacue complètement la notion de
nature en ville. On se voit obligé, en tant que citoyen, de faire de nombreux kilomètres
2080 avant d'avoir un contact paysager qualitatif plus substantiel avec la rivière, c'est-à-dire se
rendre au nord du quartier riverain de Saint-François ou encore à Laval-Ouest.

Il faut bien admettre d'autre part que des initiatives louables émergent depuis
quelques années dans le secteur, ne serait-ce que la création du parc de la rivière des Mille-
2085 Îles ou encore l'action de l'organisme Éco-Nature, qui fait la promotion écologique et fait des

2090 efforts de préservation des rives et des îles par le rachat de gré à gré des terrains riverains, afin de constituer un capital foncier accessible aux citoyens à des fins récréo-touristiques. Il faudrait un effort plus soutenu de la Municipalité et de l'État québécois. L'effort d'éducation populaire devrait éventuellement améliorer le rapport des riverains et des citoyens à leur rivière; mais là encore, les résultats tardent un tantinet à venir.

2095 De tous ces constats, quelles pourraient être les pistes de solution pour envisager un avenir plus prometteur pour la conservation des milieux riverains et des plaines inondables, de leur accessibilité et la prise en compte des considérations paysagères au Québec? Je vous en soumettrai quelques-unes en toute humilité.

2100 Des solutions à caractère local. À Laval, il faudrait prioritairement établir une cartographie des remblais et empiétements en zones inondables, pour faire suite à la cartographie des zones inondables faite en vertu de la Convention fédérale-provinciale. Ceci a pour but d'enfin connaître l'étendue des dégâts faits en milieux humides par toutes ces interventions. L'horizon historique devrait se reporter aux environs des années 1920, car on situe là le début des activités de villégiature sur la rivière et de la construction des premiers chalets à partir des lots de la paroisse de Sainte-Rose.

2105 Cette initiative aurait intérêt d'être ensuite généralisée à tous les cours d'eau en milieu urbain. Le déblocage des budgets ministériels ou de la MRC pour ce faire est impératif pour mieux connaître le milieu où l'on intervient. Et le début de cette étude devrait être entamé sans autre délai, si possible pour la prochaine année budgétaire. L'excuse de ne pas avoir les budgets souhaités, tel qu'il a été dit dans la période de questions de la Commission au mois de mai dernier, ne doit plus être invoquée sous aucun prétexte, si ce n'est par un manque de volonté politique.

2115 Ensuite, une caractérisation des rives publiques de la municipalité devrait être entreprise, afin d'en connaître le potentiel de récupération des usages écologiques ou récréo-touristiques. Le résultat espéré devrait mener à l'aménagement en priorité de ces sites, afin d'en récupérer les usages. Cette caractérisation pourrait être faite en collaboration avec les intervenants locaux dans le domaine environnemental comme, par exemple, l'organisme Éco-Nature et le Conseil régional de l'environnement de Laval.

2120 Là, je vais résumer un petit peu. Je saute deux paragraphes. Humblement, on pourrait commencer, par exemple, à demander, je réitère cette demande-là au ministère de la Justice - je fais un petit résumé de deux paragraphes - de rétrocéder ou de donner en capital à Éco-Nature, par exemple, le fonds du manoir de l'île-aux-Pruches à Saint-François, qui est de notoire réputation, mais qui appartient maintenant au ministère de la Justice. Ça fait que ça ferait peut-être un ajout au capital foncier d'Éco-Nature, puis ça nous permettrait d'avoir un nouvel accès, une nouvelle vitrine sur la rivière.

2125 Pour les solutions maintenant à caractère national, il faudrait en premier lieu entreprendre une réforme du cadre législatif - une autre réforme - du cadre législatif et

2130 réglementaire au Québec qui soit plus contraignante quant à la construction en rive, que ce
soit dans l'abrogation des droits acquis des propriétaires riverains en bordure de zones
inondables, ou encore dans l'élimination des nombreuses exceptions et dérogations prévues
dans les règlements municipaux et provinciaux en ce qui a trait à l'implantation du bâti
résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel en rive ou en zones inondables.

2135

L'interdiction du remblayage des terrains en bordure de zones inondables ou des
milieux humides, en dehors des dispositions de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de
l'environnement, devrait être formelle et appliquée avec rigueur. Il faudrait enfin revoir la
pertinence de laisser les responsabilités d'aménagement du territoire et paysager à des
2140 municipalités délinquantes ou récalcitrantes dans ces domaines, pour les confier à des
organismes supérieurs déjà qualifiés pour ce faire; par exemple, les MRC ou les
Communautés urbaines.

2145 En parallèle de la mise en place de toute politique de ce genre, il est primordial que
le gouvernement décrète un moratoire sur toute transaction foncière touchant ces terrains en
zones inondables, ainsi qu'envisager une expropriation des terrains privés non encore
aménagés, afin de mettre en place et accélérer le processus de mise en oeuvre des
politiques décrites dans la section que je continue d'aborder.

2150 D'autre part, d'un point de vue écologique et de gestion, la création d'agences de
gestion intégrée des rivières, littoraux, côtiers, lacs et milieux humides du Québec, sur le
modèle des «Zones d'intervention prioritaires» sur le fleuve Saint-Laurent, pourrait être une
réponse aux diverses problématiques des bassins versants des systèmes hydriques
québécois.

2155

Je saute un peu encore, merci. Une attention particulière devra être apportée à la
préservation des cadres écologique, patrimonial et paysager, afin d'assurer une continuité
dans les interventions et une unicité dans la vision de l'intégration du milieu étudié en tant
qu'unité de paysage. Entre autres impacts de ces interventions paysagères, elle devra
2160 s'assurer de la pertinence d'exproprier des sites et de la cohérence dans l'aménagement de
ceux-ci, afin de redonner des corridors visuels et des fenêtres panoramiques plus
significatifs, et qui s'inscrivent mieux dans la trame territoriale et historique du lieu affecté par
l'intervention.

2165 Quel est le but de tout qui précède? C'est d'en venir progressivement à ce qu'il n'y
ait plus d'implantation d'habitations ou de bâtiments de tous types en bordure de cours d'eau,
préférentiellement loin de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau, afin d'en protéger
l'intégrité écologique et le potentiel paysager, ce qui implique qu'aucune implantation sur un
terrain ne verrait sa cour arrière donner sur la rivière ou le lac, le cas échéant. La façade
2170 d'une habitation pourrait donner sur la rivière ou le lac dans la mesure où une route à
chaussée non séparée ou une piste cyclable passerait devant.

2175 Je passe quelques lignes encore. À partir de ce moment, les bâtiments existants de cette nature... je saute une ligne. Si je lis cette ligne-là, ça ne sera pas cohérent. Je pourrais nuire à ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

2180 C'est ça.

M. FRANÇOIS CARON :

Il faut que ça reste en contexte. Merci de votre compréhension.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait plaisir.

M. FRANÇOIS CARON :

2190 J'ai une vision d'avenir pour le 21e siècle, si vous me permettez de rêver un peu avec vous, puis avec les citoyens qui sont avec moi.

2195 Un outil législatif potentiellement puissant pourrait être la réintroduction d'une mesure du type de la réserve des trois chaînes par le gouvernement, afin qu'il constitue, au nom et au bénéfice des citoyens du Québec, un patrimoine foncier et paysager sur les bords des rivières, lacs et milieux humides, et en agissant prioritairement en milieu urbain. Ça deviendrait un signal clair du gouvernement du Québec afin de siffler la fin de la récréation en matière d'aménagement du bâti en fonction du potentiel paysager d'un site.

2200 Après un horizon de quelques années d'intervention, cinq à vingt-cinq ans, le gouvernement devrait passer à un autre niveau de protection en déclarant progressivement les rives, berges et littoraux réhabilités du Québec, à la limite des hautes eaux et des trois chaînes, parc national ou encore réserve écologique, afin de créer un patrimoine collectif

2205 écologique, qui ne sera plus remis en question par des interventions anthropiques autres que le maintenir et l'améliorer. Ce réseau des réseaux hydrographiques pourra servir à développer une expertise en gestion écologique et à donner un exemple au monde et comme héritage aux générations de Québécois qui nous succéderont.

2210 En conclusion, vous reconnaîtrez avec moi que ce que j'ai observé dans mon quartier de Sainte-Rose se retrouve, à plus ou moins grande échelle, partout en milieu urbain et semi-rural au Québec. Tant de projets, tant d'enjeux paysagers ignorés par les instances décisionnelles des divers niveaux de gouvernement qui se superposent sans trop se contredire.

2215

2220 Il est certain qu'un changement de mentalité est ardu à obtenir, notamment en raison
de pratiques d'aménagement du territoire carrément séculaires au Québec. S'il en est un, à
mon sens, qui nécessite une mobilisation des forces vives de la population québécoise pour
les prochaines années du siècle à naître, ce sera bien de se réappropriier collectivement la
ressource qui nous a mis au monde en tant que peuple et, enfin, de traiter la terre, qui
nous nourrit et qui nous supporte, avec tout le respect qu'on lui doit. Ceci peut même
devenir un objet de fierté nationale qui transcendera les langues et les cultures. Et cette
réappropriation collective de nos espaces bleus pourrait très bien devenir l'acte de naissance
du Québec moderne. Il n'en tient qu'à nous, le peuple du Québec, d'en faire la demande ou
2225 de le mettre en branle sans attendre. Ensemble, pour la suite du monde.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter et bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2230 Merci, monsieur Caron. Écoutez, les mots «paysage, visuel» reviennent souvent
chez vous. Avez-vous une formation d'urbaniste ou d'aménagiste?

M. FRANÇOIS CARON :

2235 Non, mais j'ai des notions parce que j'ai étudié, au niveau mineur, en étude de
l'environnement à l'Université de Montréal. J'ai fait la plupart de mes cours en gestion
territoriale, en aménagement paysager.

LE PRÉSIDENT :

2240 Je croyais entendre monsieur Gariépy ou monsieur Jacobs. Alors, on est dans le
même univers. C'est correct.

M. FRANÇOIS CARON :

2245 C'est ça, c'est le même univers.

LE PRÉSIDENT :

2250 Vous en demandez beaucoup - je n'y toucherai pas parce que mes collègues vont y
toucher - du côté d'une loi équivalente à celle des trois chaînes. Mais avant d'aller jusque là,
vous constatez une chose que beaucoup de gens nous ont signalée, à savoir que les cours
d'eau, on peut naviguer dessus, on a le droit...

M. FRANÇOIS CARON :

2255 Exact.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

... mais ce qui est plus rare, c'est l'accès aux cours d'eau. Alors, évidemment, il devient difficile d'en user quand on ne peut pas y avoir accès. Avez-vous des propositions intermédiaires? Vous proposez une nouvelle loi des trois chaînes. Mais avant qu'on soit rendu là, est-ce qu'il y a des solutions ou certains types d'aménagement que vous souhaiteriez pour que l'accès aux cours d'eau soit amélioré?

2265 **M. FRANÇOIS CARON :**

2270 Bien, par exemple, on pourrait donner, c'est-à-dire qu'on accepte certains droits de passage. Mettons, par exemple, on va sur une rue - je pourrais bien nommer une rue, les gens d'Éco-Nature connaissent le coin, je ne suis pas loin de chez eux - mais bon, au bout de la rue de la Place Sainte-Claire. À peu près toutes les rues débouchent sur la rivière, à Sainte-Rose. Sauf que les remblais sont faits de telle manière - excusez-moi si je répons un petit peu à côté de la question pour le moment - les remblais sont faits de telle manière que le niveau de la rue arrive carrément à la rive, l'eau commence, mais on est encadré, au-dessus de ma tête, par les remblais des terrains qui se sont avancés.

2275 Puis ça, c'est quand même des choses qui se sont faites v'là peut-être trente, quarante, au moins trente ans, certain. On n'a pas de point de vue peut-être dans un angle d'à peu près, je ne sais pas, moi, un 60°. Ça fait qu'on n'a pas un point de vue à 180°. On a une vision du devant de la rivière mais on ne peut pas apprécier les côtés.

2280 Ce qui pourrait s'aménager, c'est d'avoir premièrement, en premier lieu, des droits de passage qui auraient un dégagement un peu plus large. Mais ensuite, comme je disais, qu'il y ait des choses un peu plus énergiques puis qu'on commence peut-être à négocier, au moins de gré à gré, les terrains qui ne sont pas encore aménagés, que le promoteur ou le propriétaire voudrait aménager, mais de négocier de gré à gré, puis qu'un organisme ou la Ville reprenne ça et fasse un mini-parc, par exemple, et que ça soit progressif mais que ça soit enclenché.

2285 Par exemple, ce que je peux donner, par exemple, aussi, pour Éco-Nature, c'est qu'ils nous donnent de plus en plus accès aux îles, au large -- bien, au large, plutôt dans la rivière. Ça fait que ça, au moins, ça fait un point de vue qui est déjà plus de qualité comme expérience de la rivière. Mais il faut tout de même s'y rendre.

2290 Je ne sais pas si ça peut répondre à votre question, monsieur le président?

2295 **LE PRÉSIDENT :**

2300

Oui.

Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2305

Alors, supposons que votre rêve se réalise puis que la réserve des trois chaînes est réintroduite. Vous allez plus loin, vous dites que le gouvernement devrait passer à un autre niveau en déclarant parc national ou réserve écologique, bon, ces rives. Ces deux titres de protection, est-ce que vous les avez choisis intentionnellement pour leur garantie?

2310

Vous savez que ce sont des reconnaissances qui excluent toute exploitation de ressource naturelle, qui excluent l'habitation évidemment, qui excluent même la chasse. C'était volontaire? Vous vouliez aller jusqu'à cette protection extrême?

2315

M. FRANÇOIS CARON :

2320

C'est-à-dire en milieu urbain, je crois qu'il faut... en milieu urbain, on ne peut pas tellement chasser, entre vous et moi. Il y aura toujours de l'habitation, mais en dehors de la zone inondable, il faut bien se comprendre. La chasse n'est pas très appropriée en milieu urbain.

2325

Il y a même eu des interventions sur le bord de la rivière des Prairies, cet été, pour empêcher les chasseurs qui étaient peut-être aussi en dehors de la période de chasse. Mais c'est entendu par tout le monde. Il y a des règlements municipaux aussi qui interdisent la chasse en bordure des rivières. Ça fait que je ne pense pas que ça soit tellement incompatible d'interdire la chasse. À ce moment-là, oui.

2330

Aussi, là, j'ai parlé de parc national. Peut-être qu'il y a des interventions. Peut-être que le parc régional peut faire l'affaire ou des interventions encore plus locales, mais je ne crois pas que la chasse soit une activité vraiment appropriée en milieu urbain.

2335

La pêche, bon, c'est sûr que c'est un autre prélèvement de ressource. J'imagine qu'il doit y avoir des accommodements, mais au moins qu'on en vienne à préserver quand même une partie des rives, des littoraux, éventuellement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2340

Mais est-ce que cette garantie-là est nécessaire dans le contexte d'une approche comme celle qui était proposée tout à l'heure, d'entente de gré à gré avec des propriétaires, faire un immense club d'usagers, que chaque usager devienne un gardien de la rivière, etc.? Si on développe dans un milieu cette façon de faire, cette philosophie, cette sensibilité, est-ce que les reconnaissances officielles par le gouvernement sont nécessaires?

2345

M. FRANÇOIS CARON :

Écoutez, moi, si Éco-Nature, par exemple, ou tout autre organisme communautaire de gestion a les mêmes objectifs de préservation ou très semblables que ceux du

2350 gouvernement, ou les surpasse, moi, je ne vois pas d'incompatibilité à ce que des organismes comme ça soient impliqués dans la préservation des milieux riverains. Ensuite, de dire qu'on interdit certaines activités activement. Il faudrait que peut-être il y ait moindre d'impact.

2355 Évidemment, aujourd'hui, on a les ZEC à l'extérieur en milieu rural, en milieu forestier. Bon, il peut y avoir du prélèvement de ressources là, avec les permis appropriés. Ça peut se faire ailleurs. Sauf que, évidemment, une expérience d'un milieu naturel peut peut-être, pour certaines personnes, inclure un prélèvement des ressources animales.

2360 Bon, ce soir, on s'assoit. C'est sûr que, bon, on ne peut pas dire vraiment qu'on en discute. Mais évidemment, ça peut prendre toutes sortes de formes dans les prochaines années, mais en autant que des objectifs communs soient établis avec tous les intervenants.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2365 Vous voulez confier la gestion éventuelle et la protection, avez-vous dit, avec la création d'agences de gestion intégrée qui fonctionneraient à l'instar des ZIP.

M. FRANÇOIS CARON :

2370 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Comment le voyez-vous pour le cas de la rivière des Mille-Îles, cet organisme-là?

2375 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bien, justement...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2380 De quel endroit jusqu'à quel endroit?

M. FRANÇOIS CARON :

2385 Ah! bon, bien, là, écoutez, l'intervention de la rivière des Mille-Îles, évidemment, comme il a été dit, bon, la rivière des Mille-Îles, c'est un territoire hydrographique assez délimité, qui est de 36 kilomètres, si j'ai bien compris. Évidemment, l'influence du reste du bassin hydrographique doit être prise en compte là-dedans.

2390 Comment je pourrais vous dire ça? Moi, je n'ai pas d'objection à ce qu'il y ait des mariages entre les organismes là. Si tout le monde se parle, on finit par s'entendre. Bon,

évidemment, la délimitation de la rivière des Mille-Îles, à son embouchure à Pointe-aux-Trembles à Charlemagne jusqu'à Saint-Eustache ou Saint-Placide, c'est discutable, sauf qu'en autant qu'il y ait des organismes qui impliquent, entre autres choses, les citoyens puis les autres organismes qui sont intéressés au milieu.

2395

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est ça. Qui voyez-vous? Vous voyez des organismes publics, des citoyens, des groupes de citoyens en plus?

2400

M. FRANÇOIS CARON :

Oui. Bien...

2405

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Une sorte de table de concertation, qui serait formée de quels groupes, à votre avis?

2410

M. FRANÇOIS CARON :

Bien, évidemment, c'est bien certain que la dimension environnementale, écologique doit être bien représentée. Ce genre d'organisme-là ne peut pas être autrement que nécessaire sur une table comme ça. Il peut y avoir d'autres groupes de citoyens qui ont peut-être des intérêts plus socio-communautaires. Parce que c'est leur qualité de vie qui est impliquée là-dedans, mais ils n'ont pas nécessairement une optique écologique, vous voyez? Ça pourrait être le cas.

2415

2420

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Dans les circonstances et à cause de tout ce qu'on entend depuis cet après-midi, est-ce que vous croyez que Ville de Laval devrait être représentée à cette table-là?

2425 **M. FRANÇOIS CARON :**

Oui. Oui, absolument.

2430 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, vous le dites avec une certaine moue.

2435 **M. FRANÇOIS CARON :**

Non, excusez.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2440 Mais comment voyez-vous cette participation? Voyez-vous même une sorte de hiérarchie dans, je dirais, pas les pouvoirs, mais l'importance des gens autour de cette table-là ou si vous voyez que tous les gens sont égaux?

M. FRANÇOIS CARON :

2445 Si je comprends bien comment fonctionne un consensus, tout le monde doit avoir une voix égale. Cependant, évidemment sur la base des négociations, tous les gens vont s'entendre sur des objectifs communs à court terme, à moyen terme, à long terme; la mise en oeuvre, comment qu'elle sera. Ville de Laval est un gros joueur, j'imagine, parce que c'est son territoire. C'est là que les interventions vont être faites et la base réglementaire,
2450 c'est eux qui la gèrent avec, excusez-moi, la MRC aussi.

Par exemple, comme je vous dis aussi, la ZIP pourrait peut-être déléguer ces pouvoirs-là à Éco-Nature ou, en tout cas, à un organisme qui s'appellerait Éco-Nature, qui deviendrait peut-être une table de concertation. Je ne veux pas leur enlever leurs
2455 prérogatives, là.

Mais bon, disons que je n'avais peut-être pas nécessairement réfléchi là-dessus. Mais disons qu'en autant que cet organisme-là soit assez équitable selon les groupes d'intérêt et qu'il y ait une voix assez importante des citoyens, ça pourrait être, bien, en tout cas, fonctionnel. Ça prend de la volonté, évidemment, de tout le monde.
2460

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2465 Et finalement, ma dernière question, comment voyez-vous l'articulation avec l'amont, c'est-à-dire la rivière Outaouais, dans l'éventualité où il y aurait là aussi un ou des organismes de bassin?

M. FRANÇOIS CARON :

2470 Bien, est-ce qu'on pourrait parler de confédéralisme? Par exemple, il y aurait une
confédération des organismes pour certains bassins, puis ils se parleraient entre eux autres
et puis il y aurait des instances décisionnelles. Ça implique encore plus d'implication,
j'imagine, parce que... bon, mais je veux dire, chacun a ses prérogatives. Mais
évidemment, si un bassin a de l'influence sur l'autre, il faudrait quand même qu'il prenne en
2475 considération les problèmes des bassins en aval, tu sais.

Et aussi de dire les bassins en amont, bon, bien, par exemple, on va prendre la
rivière des Outaouais. Il y a le barrage à Carillon. Il faut gérer les débits. On gère les débits
comment? Bien, il faut que la rivière des Mille-Îles, la rivière des Prairies, au moins, aient
2480 un minimum d'eau pour que les milieux soient stables dans leur vitalité; les milieux humides,
par exemple. Puis que les gens, bon, si on voit un horizon 2005 avec les gens d'Éco-
Nature, bien, que la plage soit fréquentable.

Ça peut tourner alentour de ça, madame, oui.

2485

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, monsieur Caron. À un moment donné, vous parlez des responsabilités
données aux municipalités délinquantes ou récalcitrantes. Vous voudriez les confier à des
2490 organismes supérieurs.

M. FRANÇOIS CARON :

Oui.

2495

LE PRÉSIDENT :

Je ne vous pose pas la question, mais je vous signale juste une chose. C'est que cet
après-midi, il y a une dame qui est intervenue, madame Lyse Généreux, en déplorant le fait
2500 que dans le cas de Ville Laval, c'est à la fois une municipalité, une MRC et une région.
Évidemment, là, il y a le problème d'un statut tout à fait particulier.

M. FRANÇOIS CARON :

2505 J'en parlais dans le caractère national. Parce que bon, je veux dire, c'est une
problématique particulière de chez nous. Ailleurs, j'imagine que là, il y a peut-être une -
comment je dirais - la notion de coercition un peu. J'aime bien les droits, mais aussi on a
des devoirs, il me semble. En tout cas, moi, comme citoyen, j'en ai, en plus d'avoir des
droits. Ça fait que la coercition, quelque part, va finir qu'elle s'exerce. À Laval, c'est une
2510 autre paire de manches.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Caron.

2515

M. FRANÇOIS CARON :

Je vous remercie infiniment de m'avoir écouté. Bonsoir.

2520

LE PRÉSIDENT :

Ça fait plaisir.

2525

Alors, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification si des choses ont été dites et qui sont inexactes au plan des faits. Ça va?

2530

Alors, il me reste à vous remercier. Vous avez remarqué donc que nous sommes venus à Ville de Laval. Et je pense que c'était important que nous y venions et que la population puisse s'exprimer, dans ce coin qui est assez particulier à cause justement du fait qu'il est une ville, une MRC et une région à la fois, et où il y a manifestement des problèmes de tous genres, des problèmes de croissance, des problèmes d'urbanisation, des problèmes d'intégration des différents acteurs et ça ne semble pas que ce soit encore tout à fait réalisé.

2535

Alors, la Commission va continuer sa tournée. Demain, mercredi et jeudi; la semaine prochaine, lundi, mardi, mercredi, jeudi; et la semaine suivante, au moins lundi, mardi, peut-être mercredi, nous siégeons à Montréal - on attend quelque chose comme quatre-vingt-dix mémoires - pour terminer notre tournée.

2540

Et après ça, la Commission devrait produire son rapport pour le 15 mars. Restez vigilants. Le rapport sera remis au ministre. Il sera rendu public ultérieurement. Alors, il sera accessible sur Internet, évidemment, et les copies seront disponibles. Alors, je pense bien que vous allez continuer de nous suivre à la trace et que vous nous lâcherez pas.

2545

Alors, merci bien de votre présence et bonne chance à vous.

2550 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

2555

LISE MAISONNEUVE, s.o.